

GROUPE MEDIA 6

EURONEXT - EUROLIST Compartiment C

ISIN : FR 00000 64 404

Société de Bourse : T.S.A.F.

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2019/2020

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

(Normes IFRS)

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint au présent rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Bernard VASSEUR

Président du Conseil d'Administration

- I -

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2021**

**RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS
DU GROUPE MEDIA 6
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2020, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2020 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2020 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

1. Présentation de l'activité de l'exercice

1.1 Chiffre d'affaires

Au terme de l'exercice 2019/2020 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 68,2 M€, en diminution de -11,6 % sur l'année précédente.

Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs d'activité	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Production	65 495	56 025	(9 470)	(14,5%)
Services	13 681	13 751	70	0,5%
Elimination intersecteurs	(2 090)	(1 622)	468	(22,4%)
TOTAL	77 086	68 154	(8 932)	(11,6%)

A périmètre comparable, hors acquisition de l'entité finalement nommée Media 6 IMG au Canada dont la prise de contrôle date du 25 janvier 2020, la comparaison pro-forma est la suivante :

Chiffre d'affaires consolidé ancien périmètre (Valeurs en K€)

Secteurs d'activité	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
Production	65 495	49 591	(15 904)	(24.3%)
Services	13 681	13 751	70	0.5%
Elimination intersecteurs	(2 090)	(1 622)	468	(22.4%)
TOTAL	77 086	61 720	(15 366)	(19.9%)

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

Chiffres d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs géographiques	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
France	63 350	49 879	(13 471)	(21,3%)
Europe (hors France)	1 851	2 504	653	35,3%
Reste du monde	11 885	15 771	3 886	32,7%
TOTAL	77 086	68 154	(8 932)	(11,6%)

Chiffres d'affaires consolidé ancien périmètre (Valeurs en K€)

Secteurs géographiques	30/09/19	30/09/20	Variation	
			en valeur	en %
France	63 350	49 879	(13 471)	(21,3%)
Europe (hors France)	1 851	2 504	653	35,3%
Reste du monde	11 885	9 337	(2 548)	(21,4%)
TOTAL	77 086	61 720	(15 366)	(19,9%)

Dans ce contexte de crise sanitaire, les activités de services ont réussi à se maintenir. Les activités de production Métal (France) et mèches ont malgré tout progressé, les activités Navale, et en Chine ont mieux résisté, relativement, que les activités des secteurs PLV et surtout d'Agencement dans le retail, frappées de plein fouet par les mesures de fermetures des commerces et de limitations de circulation au niveau mondial.

Media 6 IMG acquise au Canada évolue dans les secteurs de production et notamment d'Agencement.

1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/19	30/09/20	Variations	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	77 086	68 154	(8 932)	(11,6%)
Autres produits de l'activité	458	169	(289)	(63,1%)
Total Activité	77 544	68 323	(9 221)	(11,9%)
Résultat opérationnel courant	4 200	9	(4 191)	(99,8%)
Résultat opérationnel	3 768	(2 990)	(6 758)	(179,4%)
Coût de l'endettement financier net	(53)	(169)	(116)	(218,9%)
Autres produits et charges financiers	138	(269)	(407)	(294,9%)
Résultat avant impôt	3 853	(3 428)	(7 281)	(189,0%)
Impôt sur les sociétés	(1 260)	(225)	1 035	82,1%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 593	(3 653)	(6 246)	(240,9%)

Avec une baisse de -11,6% de son chiffre d'affaires et une tension sur les prix de vente, le Groupe a su préserver un résultat opérationnel courant à l'équilibre, découlant d'un contrôle rigoureux de ses marges et de ses charges d'exploitation, fixes comme variables. Ceci, grâce à un plan d'actions énergiques de réduction du seuil de rentabilité entrepris dès le début de la crise sanitaire.

Le résultat opérationnel intègre la dépréciation du goodwill du pôle Agencement pour -1 500 K€ et du pôle Asie pour -1 500 K€.

Le coût de l'endettement financier reste contenu à -169 K€. Les autres éléments financiers sont essentiellement liés aux évolutions paritaires des monnaies.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés (voir note 3.7 de l'Annexe), le résultat net ressort en perte à -3653K€.

La comparaison de ce même compte de résultat sur la base de l'ancien périmètre, hors acquisition Media 6 IMG au Canada est la suivante, et montre une situation équivalente :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/19	30/09/20	Variations	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	77 086	61 720	(15 366)	(19.9%)
Autres produits de l'activité	458	170	(288)	(62.9%)
Total Activité	77 544	61 890	(15 654)	(20.2%)
Résultat opérationnel courant	4 200	137	(4 063)	(96.7%)
Résultat opérationnel	3 768	(2 863)	(6 631)	(176.0%)
Coût de l'endettement financier net	(53)	(154)	(101)	(190.6%)
Autres produits et charges financiers	138	(274)	(412)	(298.6%)
Résultat avant impôt	3 853	(3 291)	(7 144)	(185.4%)
Impôt sur les sociétés	(1 260)	(272)	988	78.4%
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 593	(3 563)	(6 156)	(237.4%)

Il ressort donc que Media 6 IMG a pu frôler l'équilibre, y compris les mises aux normes IFRS, malgré une activité aussi réduite, la frontière avec les USA étant restée fermée aux personnes la plupart du temps.

2. Situation financière du Groupe

A la fin de l'exercice 2020, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 reste saine.

Les capitaux propres part du Groupe passent de 35 394 K€ en 2019 à 30 236 K€ en 2020. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les liquidités nettes du Groupe s'élèvent à 26 571 K€ par rapport à 22 363 K€ au 30 septembre 2019.
- Les disponibilités du Groupe sous déduction des concours bancaires court terme s'établissent au 30 septembre 2020 à 17 439 K€, contre 21 171 K€ pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 29 539 K€ contre 4 365 K€ en 2019. Un emprunt de 4 034 k€ a été constaté suite au retraitement de l'IFRS16 sur les locations.
- Les investissements ont représenté 2 260 K€ (dont 1 045 K€ de mise aux normes IFRS 16 en Chine passée en liasse locale de consolidation) contre 1 530 K€ l'année précédente.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à +3 895 K€ (+4 918 K€ en 2019).

3. Commentaires sur les faits significatifs relatifs à l'exercice 2020

3.1 MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd (ex-DDF INTERNATIONAL)

Il est rappelé qu'à la fin du mois de février 2017, le Groupe a fait l'acquisition d'un fonds de commerce en Chine spécialisé dans la fabrication de support de vente pour marques de luxe, dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie. Malgré un développement commercial pratiquement en ligne avec les objectifs fixés, cette activité s'est avérée très déficitaire. La structure a donc fait l'objet d'une complète réorganisation en 2019 (les effectifs sont passés de 90 au 30/09/18 à 26 au 30/09/19). Malgré cela, avec la crise sanitaire générant une baisse d'activité sensible en 2020, une restructuration complémentaire abaissant l'effectif à 11 personnes fut entreprise, ce qui n'a pas permis d'atteindre un résultat d'exploitation à l'équilibre, tout en réduisant les pertes.

3.2 MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Les résultats enregistrés par cette activité tant à partir de Hong Kong que de la Chine continentale ont permis de compenser les pertes de MASTERPIECE, mais seulement de les compenser du fait de la baisse d'activité mondiale. Pour ce faire, un abaissement de l'effectif de 20 personnes fut nécessaire. Comme pour MASTERPIECE, une tension sur les marges brutes fut notable et a contribué au tassement des résultats. Cette situation chronique du pôle Asie dans son organisation actuelle nous a amené à devoir en déprécier son goodwill.

3.3 MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Le redressement observé en 2019 fut mis à mal par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, même si l'activité carton aura relativement moins reculé que l'activité plastique. Le résultat d'exploitation ressort en légère perte.

3.4 MEDIA 6 PRODUCTION METAL

Une croissance d'activité et une organisation plus productive auront permis un retour à meilleur fortune.

3.5 MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (ex-Shop Fittings) / ATELIERS NORMAND

Il est rappelé que la filiale ATELIERS NORMAND a conclu un contrat de location-gérance avec MEDIA 6 ATELIERS NORMAND à compter du 1^{er} octobre 2017. Toutes les activités Naval et Agencement sont désormais conduites au sein de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND. Malgré un carnet de commandes pluriannuel intéressant dans son pôle Naval, la société, du fait de son pôle Agencement, ressort en perte depuis des années, était en chômage partiel avant la crise sanitaire qui a amplifié ces pertes. L'effectif global a dû être réduit de 60 ETP.

3.6 MEDIACOLOR SPAIN

Une performance notable de croissance forte d'activité mèches et mèches sur 2020 malgré le contexte environnant avec un plan de restructuration entamé en 2018-2019 qui commence à porter ses fruits avec une réduction des pertes.

3.7 MEDIA 6 ROMANIA

Ce sous-traitant de MEDIACOLOR SPAIN est à la fois plus productif depuis son déménagement dans la commune de PLOIESTI et bénéficie de la croissance de volume ci-dessus soulignée.

3.8 MEDIA 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Au sein de la maison-mère, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31/07/2020, le Directeur Administratif et Financier du groupe a été remplacé.

3.9 MEDIA 6 360

Les services et services de production de cette filiale ont bénéficié d'un niveau d'activité identique à l'exercice précédent, avec un « investissement » de moyens toujours soutenu sur les outils de marketing numériques de pointe.

3.9 Acquisition MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group) au Canada

Telle qu'annoncée dans nos publications précédentes, l'opération concrétisée par un Share Purchase Agreement en décembre 2019, a abouti à une prise de contrôle le 25 janvier 2020 par l'intégration des équipes et de l'offre IMG positionnée dans les Agencements haut de gamme, et qui vient parfaire l'offre

MEDIA 6 au niveau mondial par une présence locale sur tous les continents clés de nos secteurs d'activité. La période d'intégration a dû s'effectuer entièrement à distance du fait des restrictions sanitaires de voyage, et ce jusqu'à la fin de l'exercice. Aussi les premiers cadrages de cette filiale -privée auparavant- au travers de contrôles internes ou audits externes n'ont pu se dénouer qu'au travers de ce processus de clôture annuel ; l'exercice fiscal et statutaire d'IMG ayant été modifié d'une clôture annuelle au 31 décembre ramenée au 30 septembre entretemps, afin d'adopter la césure annuelle du groupe.

Malgré des frontières avec les USA fermées aux personnes, et une activité réduite de -57% en base annuelle proforma versus N-1 du fait de son activité principale d'Agencement, la filiale a pu clôturer ses 8 mois d'activité au sein de MEDIA 6, largement impactés par la crise sanitaire mondiale, presque à l'équilibre au niveau du résultat opérationnel. Ceci grâce au système efficace mis en place par les Autorités canadiennes de subvention salariale pendant la pandémie, dit CEWS.

3.10 Acquisition de GI PROJECTS

L'acquisition de la structure restreinte GI PROJECTS Lda au Portugal le 7 janvier 2020, renommée depuis MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL Lda, étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire. Du fait de la crise sanitaire, cette entité est toujours en démarrage.

3.11 Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16- ont été consacrés à l'acquisition d'équipements industriels pour un montant total de 348 K€, à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques pour un montant de 586 K€, et à l'aménagement des locaux professionnels et à la réfection des bâtiments industriels. Ils ont représenté au total 1 017 K€ en flux d'acquisition comptable.

3.12 Gestion de la crise sanitaire

A chaque épisode, dès les annonces gouvernementales locales, le groupe a mis en place sans délai les mesures imposées ou recommandées. Pour exemple en France dès le mois de mars, des masques (grand public à l'époque) ont pu être distribués à tous les employés ainsi que du gel hydroalcoolique, pour ceux qui assuraient la permanence, tous les sites étant principalement fermés et ont réouvert à partir de fin avril. Entretemps, les mesures barrières étaient installées, le télétravail ou le chômage partiel géré, les référents Covid organisés.

4. Evènements postérieurs à la clôture

4.1 Suite de la crise sanitaire

Les premiers mois de l'exercice 2020-2021 se déroulent dans un contexte sanitaire à nouveau pesant. Les mesures de confinement et de restrictions perdurent et continuent d'affecter l'activité et les investissements des clients. Au 1^{er} trimestre, et probablement également sur le 2^{ème} trimestre, la tendance devrait rester similaire à celle constatée sur la fin de l'exercice précédent, en décroissance contenue.

Le 2nd semestre pourrait bénéficier d'une base de comparaison favorable mais la visibilité reste à ce jour très faible sur la date de reprise effective compte tenu de l'évolution incertaine de la pandémie.

4.2 Dissolution sans liquidation de MEDIA 6 AGENCEMENT

Celle-ci qui ne portait plus qu'un contrat de location gérance envers MEDIA 6 ATELIERS NORMAND a été cédée par MEDIA 6 SA à MEDIA 6 ATELIERS NORMAND qui en a repris l'entièreté du patrimoine à son compte.

4.3 Réduction du capital social de MEDIA 6 SA

Pour les mêmes raisons que lors des itérations précédentes, MEDIA 6 SA prend acte du volume d'actions auto-détenues et décide d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 14/12/2020 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente. A la fin du processus, le capital social de la maison-mère devrait évoluer de 9 760 K€ à 9 220 K€.

5. Perspectives du Groupe MEDIA 6

Ayant abaissé son seuil de rentabilité, le Groupe entame le nouvel exercice relativement moins exposé aux aléas de la crise sanitaire, mais reste toutefois dépendant du confinement économique de nos clients. L'efficacité tôt ou tard des vaccins devrait permettre indirectement une réouverture complète de nos secteurs d'activité une fois un degré d'immunisation planétaire suffisant enfin observé. Le Groupe MEDIA 6 est prêt à renouer avec une activité plus soutenue dès que le contexte s'améliorera et reste vigilant sur la maîtrise de ses charges opérationnelles.

6. Mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2020

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6				
		BV	MBV	NLC	LV	LF
Media 6	SA	Adm. PDG	Adm.		Adm.	Adm DGD
Media 6 Agencement	SARL					Gérant
Media 6 360	SAS					Prés.
Media 6 Ateliers Normand (ex ...Shop Fittings)	SAS					Prés.
Media 6 Ateliers Normand Portugal Unip. Lda		Gérant U.				
Media 6 Production Métal	SAS					Prés.
Media 6 Production PLV	SAS					Prés.
Ateliers Normand	SAS					Prés.
Media 6 Merchandising Services	SAS					Prés.
Media 6 Asia Ltd						Direct.
Media 6 Asia Production Ltd						Direct.
Media 6 Masterpiece Ltd (ex-DDF Intl Ltd)						Direct.
Media 6 Dongguan POS Equipment Ltd		Direct.				
Media 6 Romania	SARL	Gérant				
Mediacolor Spain (Espagne)	SA	Prés.		Secrét. (en cours)		Adm.
Media 6 Canada Inc	SA	Prés. & A.U.				Secrét.
Media 6 IMG Inc (Canada)		Direct.				Secrét.
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant				
Mediasixte	SCI	Gérant				
Mediasixte Bois	SARL					Gérant
Mediasixte Bois de la pie	SARL	Gérant				
Mediasixte Métal	SARL					Gérant
Quai de Seine	SCI	Gérant				

BV : Bernard VASSEUR

MBV : Marie-Bernadette VASSEUR

NLC : Nicolas LE CAM

LV : Laurent VASSEUR

LF : Laurent FRAYSSINET

Sigles :

DGD : Directeur Général Délégué

Adm. : Administrateur

A.U. : Administrateur unique

Direct. : Director

Secrét. : Secrétaire du Conseil d'Administration

7. Autres mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2020

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6			
		BV	MBV	LV	LF
VASCO	SARL	Co-gérant		Co-gérant	

8. Achat et revente par la société de ses propres actions

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2020 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 27 mars 2020 (publication le 25 mars 2020 du descriptif du programme de rachat d'actions auprès de l'AMF).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

		Valeur historique des transactions
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2019	155 288 actions	2 196 360 €
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	28 920 actions	277 608 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	7 131 actions	77 844 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice		
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	21 789 actions	199 764 €
Nombre d'actions acquises et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2020	177 077 actions	2 396 124 €

Cours net moyen d'acquisition de l'exercice	9.60 €	
Taux de frais de courtage	0.91%	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	2 117 €	
Valeur nominale unitaire des actions acquises	3.20 €	
Valeur nominale totale des actions acquises	566 646 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	5.81%	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est désormais effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 27 mars 2020 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

9. Evolution du cours de l'action MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 8.61 € au cours de l'exercice 2020 contre 12 € pour l'exercice 2019 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 19 027 titres à rapprocher des 8 271 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente.

Mois	Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois		
	Exercice clos le 30/09/2019	Exercice clos le 30/09/2020	Exercice 2019	Exercice 2020	
Octobre	2018-2019	13.77 €	9.80 €	9 473	4 580
Novembre	2018-2019	13.98 €	10.50 €	23 137	42 285
Décembre	2018-2019	13.25 €	10.80 €	24 956	6 566
Janvier	2019-2020	12.30 €	10.70 €	3 831	8 985
Février	2019-2020	11.84 €	9.70 €	9 662	72 872
Mars	2019-2020	12.17 €	8.15 €	1 409	14 920
Avril	2019-2020	12.68 €	6.80 €	2 235	30 247
Mai	2019-2020	11.45 €	7.30 €	5 150	13 694
Juin	2019-2020	10.79 €	7.50 €	7 518	12 123
Juillet	2019-2020	10.73 €	7.75 €	5 944	9 086
Août	2019-2020	10.76 €	7.30 €	1 804	3 971
Septembre	2019-2020	10.33 €	7.00 €	4 128	8 999
Moyennes		12.00 €	8.61 €	8 271	19 027

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 8.61 € pour 2 872 923 actions (3 050 000 actions composant le capital sous déduction de 177 077 actions détenues en propre au 30 septembre 2020) ressort à 24 736 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 5 500 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2020 (30 236 K€).

10. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 27 novembre 2020 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Nombre de titulaires	Noms titulaires	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
1	VASCO sarl	1 880 030	61.64%	3 622 630	68.83%
6	Famille Vasseur	560 629	18.38%	1 120 830	21.30%
7	S/T Famille VASSEUR	2 440 659	80.02%	4 743 460	90.13%
	MEDIA 6 SA (Actions propres)	178 249	5.84%	0	0.00%
1	EXIMIUM	167 446	5.49%	167 446	3.18%
1	LAMIDE C.	66 071	2.17%	132 142	2.51%
1	PEA PLAN MAIN LIBRE	29 658	0.97%	29 658	0.56%
1	VEZZI M.	20 000	0.66%	40 000	0.76%
4	S/T Actionnariat public significatif	283 175	9.28%	369 246	7.02%
11	S/T Action. Major. et public significatif	2 902 083	95.15%	5 112 706	97.14%
319	Autre actionnariat public	147 917	4.85%	150 355	2.86%
323	S/T Actionnariat public	431 092	14.13%	519 601	9.87%
330	TOTAL GENERAL	3 050 000	100.00%	5 263 061	100.00%

La détention du capital de la société au cours de l'exercice n'a pas évolué au sein de l'actionnariat public de façon significative sur l'exercice.

11. Opérations sur les titres de la société réalisés par les dirigeants au cours de l'exercice et déclarées à l'AMF

Au titre de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants sur les titres de la société.

12. Dividendes

Le Conseil d'Administration ne propose pas à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 3 050 000 actions composant le capital, de distribuer de dividendes. Le dividende par action sera donc nul.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2019	0.26 €
30/09/2018	0.24 €
30/09/2017	0.24 €

13. Tableau des 5 derniers exercices de MEDIA 6 SA (Comptes sociaux)

Valeurs en K€

	au 30 sept. 2016	au 30 sept. 2017	au 30 sept. 2018	au 30 sept. 2019	au 30 sept. 2020
Capital	10 560	10 560	9 760	9 760	9 760
Nombre d'actions	3 300 000	3 300 000	3 050 000	3 050 000	3 050 000
Chiffre d'affaires	6 125	6 950	6 999	6 674	7 041
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	2 612	3 067	4 017	4 861	139
Dot. nettes amort & provisions	(1 479)	(1 825)	(271)	(2 315)	(7 761)
Impôt sur les sociétés	(143)	(1 095)	(235)	(332)	534
Résultat après impôt	990	147	3 511	2 214	(7 088)
Résultat distribué	726	732	732	793	
Par actions (en €)					
Résultat après impôt avant prov.	0.75	0.60	1.24	1.48	0.22
Résultat après impôt	0.30	0.04	1.15	0.73	(2.32)
Résultat distribué par action	0.22	0.22	0.24	0.26	0.00
Effectif	34	36	34	34	32

- II -

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

DU GROUPE MEDIA 6

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE au 30 septembre 2020 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2019	Septembre 2020
Goodwill	2.1	5 330	14 712
Immobilisations incorporelles	2.2	224	144
Immobilisations corporelles	2.3	13 674	18 545
Immeubles de placement	2.3		
Autres actifs financiers	2.4	341	587
Impôts différés	3.8	811	1 009
Autres actifs non courants		322	293
Total Actifs non courants		20 702	35 290
Stocks et en-cours	2.5	5 117	6 285
Clients et autres débiteurs	2.6	20 055	15 715
Créance d'impôt et autres actifs courants	2.7	1 002	2 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	22 414	26 706
Total Actifs courants		48 588	50 811
Actifs non courants destinés à être cédés	2.3		
TOTAL ACTIF		69 290	86 101

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2019	Septembre 2020
Capital	2.9	9 760	9 760
Actions propres		(2 196)	(2 396)
Réserves de conversion		(692)	291
Réserves Groupe		25 929	26 234
Résultat de période		2 593	(3 653)
Total Capitaux propres (Part du Groupe)		35 394	30 236
Intérêts non contrôlant			
Total des Capitaux propres		35 394	30 236
Passifs financiers non courants	2.10	3 173	20 407
Engagements envers le personnel	2.11	2 021	2 016
Autres provisions	2.11	635	672
Impôts différés (passifs)	3.8	1 528	1 514
Autres passifs non courants		2	2
Total Passifs non courants		7 359	24 611
Passifs financiers courants	2.10	1 243	9 268
Provisions	2.11	34	182
Fournisseurs et autres créditeurs	2.12	23 223	17 877
Dettes d'impôt		99	565
Autres passifs courants	2.13	1 938	3 362
Total Passifs courants		26 537	31 254
Total des Passifs		33 896	55 865
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		69 290	86 101

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 30 septembre 2020 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2019	Septembre 2020
Chiffre d'affaires	3.0	77 086	68 154
Autres produits de l'activité		458	170
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		797	(1 053)
Total Activité		78 341	67 271
Achats consommés		(37 052)	(30 150)
Charges externes		(9 591)	(10 279)
Charges de personnel	3.2	(23 747)	(23 688)
Impôts et taxes		(1 385)	(1 250)
Dotations aux amortissements	3.3	(2 002)	(2 436)
Dotations nettes aux provisions	3.3	(240)	(648)
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	(124)	1 189
Résultat opérationnel courant		4 200	9
Résultat sur cession de participations consolidées			
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.1	(432)	(2 999)
Variations de juste valeur	3.5		
Autres produits et charges opérationnels	3.5		
Résultat opérationnel	3.1	3 768	(2 990)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		(53)	(169)
Coût de l'endettement financier net	3.6	(53)	(169)
Autres produits et charges financiers	3.6	138	(269)
Résultat avant impôt		3 853	(3 428)
Impôt sur le résultat	3.7	(1 260)	(225)
Résultat après impôt		2 593	(3 653)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3.1	2 593	(3 653)
<i>Part du Groupe</i>		2 593	(3 653)
<i>Part d'intérêts non contrôlant</i>			
Résultat net par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	0.85	(1.20)
Résultat net dilué par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	0.85	(1.20)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL au 30 septembre 2020 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes		
		Septembre 2019	Septembre 2020
Résultat net consolidé	3.1	2 593	(3 653)
Produits et charges non comptabilisées en résultat		(305)	(131)
Ecart de conversion sur entités étrangères		78	(601)
Résultat global total		2 366	(4 385)
<i>Part du Groupe</i>		2 366	(4 385)
<i>Part des minoritaires</i>			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES au 30 septembre 2020 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes Annexes	Exercices	
		Septembre 2019	Septembre 2020
Résultat net total consolidé		2 593	(3 653)
Ajustements :			
Elimination des amortissements et provisions	a	2 151	5 031
Elimination des profits / pertes de réévaluation			
Elimination des résultats de cession, pertes/profits de dilution		134	51
Elimination des produits de dividendes			
MBA après coût de l'endettement financier net et impôt		4 878	1 429
Elimination de la charge (produit) d'impôt		1 260	225
Elimination du coût de l'endettement financier net		53	169
MBA avant coût de l'endettement financier net et impôt		6 191	1 823
Variation des stocks		(540)	1 846
Variation des créances d'exploitation		305	5 951
Variation des dettes d'exploitation		(861)	(5 378)
Incidence de la variation du BFR	b	(1 096)	2 419
Impôts payés		(177)	(358)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		4 918	3 884
Incidence des variations de périmètre	c		(17 566)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 552)	(2 260)
Acquisition d'actifs financiers		(201)	
Variation des prêts et avances consentis		56	(246)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			(3)
Dividendes reçus			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 697)	(20 075)
Augmentation / (Réduction) de capital			
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(338)	(204)
Emission d'emprunts	d		22 973
Remboursements d'emprunts		(1 180)	(1 080)
Intérêts financiers nets versés		(53)	(102)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(696)	(748)
Dividendes payés aux minoritaires			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 267)	20 839
Incidence de la variation des taux de change		94	(371)
VARIATION DE LA TRESORERIE		1 048	4 277
Trésorerie d'ouverture		21 030	22 078
Trésorerie de clôture (*)		22 078	26 355
(*) dont			
Titres de placement			
Disponibilités		22 083	26 373
Concours bancaires		(5)	(18)
Trésorerie nette en fin de période		22 078	26 355

NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES au 30 septembre 2020

Note a : Elimination des amortissements et provisions

Dont 2 999 K€ dûs à la dépréciation des goodwill pôle Agencement et pôle Asie.

Note b : Variation du BFR

+1 307 K€ peut être attribué à l'acquisition/l'entrée dans le périmètre de Media 6 IMG.

Note c : Incidence des variations de périmètre

Entièrement liée à l'acquisition de IMG au Canada renommée Media 6 IMG.

Note d : Emission d'emprunts

Dont 6 000 K€ de PGE en France (Prêt Garanti par l'Etat) contractés auprès de 3 banques pour parer à toute difficulté de trésorerie d'exploitation liée à la crise sanitaire soudaine, et 16 000 K€ pour contribuer au financement de l'acquisition d'IMG.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (Valeurs en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultats	Total Capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
Au 30 septembre 2018	3 050 000	9 760	21 260	2 982	34 002	34 001	1
Réduction de capital							
Dividendes distribués par la société Mère			(696)		(696)	(696)	
Affectation du Résultat de l'exercice précédent			2 982	(2 982)			
Résultat net de l'exercice 2019				2 593	2 593	2 593	
Elimination des actions propres			(330)		(330)	(330)	
Ecarts de conversion			(273)		(273)	(273)	
Ecarts actuariels IAS 19			(305)		(305)	(305)	
Ecart de change sur comptes courants (*)			351		351	351	
Autres variations (**)			52		52	52	
Au 30 septembre 2019	3 050 000	9 760	23 041	2 593	35 394	35 393	1
Réduction de capital							
Dividendes distribués par la société Mère			(748)		(748)	(748)	
Affectation du Résultat de l'exercice précédent			2 593	(2 593)			
Résultat net de l'exercice 2020				(3 653)	(3 653)	(3 653)	
Elimination des actions propres			(200)		(200)	(200)	
Ecarts de conversion			601		601	601	
Ecarts actuariels IAS 19			(131)		(131)	(131)	
Ecart de change sur comptes courants (*)			(1 202)		(1 202)	(1 202)	
Autres variations (**)			175		175	175	
Au 30 septembre 2020	3 050 000	9 760	24 129	(3 653)	30 236	30 235	1

(*) En application de la norme IAS 21, les écarts de change constatés sur les comptes courants de la société MEDIA 6 avec les sociétés situées hors zone euro ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

(**) Les variations correspondent essentiellement à des écarts de conversion constatés sur le bilan social d'ouverture des sociétés chinoises MEDIA 6 ASIA PRODUCTION, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT et MEDIA 6 MASTERPIECE (ex-DDF INTERNATIONAL).

- III -

**ANNEXE
AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS**

DU GROUPE MEDIA 6

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

PARTIE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2018/2019 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2020.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées par le Groupe pour l'exercice 2019/2020 sont les mêmes que celles retenues pour les comptes consolidés de l'exercice 2018/2019 à l'exception de celles adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2019 et dont le Groupe n'avait pas fait le choix d'une application par anticipation (cf. paragraphe suivant - Évolution du référentiel comptable).

Évolution du référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 septembre 2020 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2019, étant précisé que les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1er octobre 2019 ont été appliquées par le Groupe, et n'ont pas entraîné d'incidences significatives sur les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2019/2020.

Futures normes, amendements de normes et interprétations

Certaines normes publiées par l'IASB sont applicables au 30 septembre 2020. L'évaluation de l'incidence de ces futures normes sur les états financiers consolidés du groupe est le suivant :

▪ **IFRS 16 - Locations**

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit l'exercice 2019/2020 pour le Groupe Media 6.

Elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement et prévoit un principe de comptabilisation des contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers

Le Groupe applique la méthode de transition rétrospective simplifiée, avec calcul rétrospectif du droit d'utilisation. Le choix de cette méthode implique que les périodes précédentes ne seront pas retraitées.

Dans le cadre de la transition, la norme prévoit diverses mesures de simplification. Le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur et d'utiliser la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à retenir en date de transition.

Le recensement des contrats existants et la collecte des données nécessaires à l'estimation des incidences d'IFRS 16 sur le résultat et la situation nette du Groupe ont été finalisés. La quasi-totalité des baux porte sur les biens pris en location par le Groupe dans le cadre de son activité.

- Interprétation IFRIC 23, « Incertitude relative aux traitements fiscaux » qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendement à la norme IAS 28, relatif aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et aux co-entreprises ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2015 - 2017.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS ont concerné l'exercice clos au 30 septembre 2006. Le Groupe MEDIA 6 a retenu les méthodes et options suivantes :

- **immobilisations** : conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenus par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu.

Les valeurs vénales ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements.

La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1^{er} octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

Gros œuvre	de 15 à 60 ans
Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
Ouvrants et agencements	de 2 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte d'une durée d'utilité minimale pour les immobilisations les plus significatives, selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social), de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

- **stock-options** : les plans d'options d'achat d'actions octroyés par le Groupe à certains de ses salariés et dirigeants ont été retraités conformément à IFRS 2 de manière totalement rétrospective (modèle de valorisation Black & Scholes). La norme requiert la constatation en résultat par contrepartie des réserves d'une charge équivalente au montant des services rendus par les bénéficiaires de stocks options.
- **avantages au personnel** : au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1^{ère} catégorie.
- **impôts différés** : les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 2.11) et la valorisation des écarts d'acquisition (notes 2.1 et 2.3.1).

Le contexte actuel de la crise sanitaire et économique inédite aux conséquences imprévisibles par quiconque rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Dans chacune des rubriques concernées de l'annexe sont mentionnées les règles spécifiques afférentes.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2021.

Note 1.0 : Faits marquants de l'exercice

- Il est rappelé qu'à la fin du mois de février 2017, le Groupe a fait l'acquisition d'un fonds de commerce en Chine spécialisé dans la fabrication de support de vente pour marques de luxe, dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie. Malgré un développement commercial pratiquement en ligne avec les objectifs fixés, cette activité actuellement dénommée MEDIA 6 MASTERPIECE s'est avérée très déficitaire. La structure a donc fait l'objet d'une complète réorganisation en 2019 (les effectifs sont passés de 90 au 30/09/18 à 26 au 30/09/19). Malgré cela, avec la crise sanitaire générant une baisse d'activité sensible en 2020, une restructuration complémentaire abaissant l'effectif à 11 personnes fut entreprise, ce qui n'a pas permis d'atteindre un résultat d'exploitation à l'équilibre, tout en réduisant les pertes.
- Les résultats enregistrés par l'activité MEDIA 6 ASIA PRODUCTION tant à partir de Hong Kong que de la Chine continentale ont permis de compenser les pertes de MASTERPIECE, mais seulement de les compenser du fait de la baisse d'activité mondiale. Pour ce faire, un abaissement de l'effectif de 20 personnes fut nécessaire. Comme pour MASTERPIECE, une tension sur les marges brutes fut notable et a contribué au tassement des résultats. Cette situation chronique du pôle Asie dans son organisation actuelle nous a amené à devoir en déprécier son goodwill.
- Le redressement observé en 2019 de MEDIA 6 PRODUCTION PLV fut mis à mal par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, même si l'activité carton aura relativement moins reculé que l'activité plastique. Le résultat d'exploitation ressort en légère perte
- Une croissance d'activité et une organisation plus productive auront permis un retour à meilleur fortune de MEDIA 6 PRODUCTION METAL.
- Il est rappelé que la filiale ATELIERS NORMAND a conclu un contrat de location-gérance avec MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (ex-Shop Fittings) à compter du 1^{er} octobre 2017. Toutes les activités Naval et Agencement sont désormais conduites au sein de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND. Malgré un carnet de commandes pluriannuel intéressant dans son pôle Naval, la société, du fait de son pôle Agencement, ressort en perte depuis des années, était en chômage partiel avant la crise sanitaire qui a amplifié ces pertes. L'effectif global a dû être réduit de 60 ETP.
- Une performance notable de croissance forte d'activité mèches et mèches sur 2020 malgré le contexte environnant avec un plan de restructuration entamé en 2018-2019 commence à porter ses fruits avec une réduction des pertes observable sur MEDIACOLOR SPAIN.
- MEDIA 6 ROMANIA, sous-traitant de MEDIACOLOR SPAIN, est à la fois plus productif depuis son déménagement dans la commune de PLOIESTI et bénéficie de la croissance de volume mentionnée ci-dessus.
- La maison-mère MEDIA 6 SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Au sein de cette même entité légale, Monsieur Jean-François FOZZANI, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31/07/2020, a été remplacé au poste de Directeur Administratif et Financier du groupe par Nicolas LE CAM.

- Les services et services de production de MEDIA 6 360 ont bénéficié d'un niveau d'activité identique à l'exercice précédent, avec un « investissement » de moyens toujours soutenu sur les outils de marketing numériques de pointe.
- Telle qu'annoncée dans nos publications précédentes, l'opération d'acquisition d'IMG (Interior Manufacturing Group), concrétisée par un Share Purchase Agreement en décembre 2019, a abouti à une prise de contrôle le 25 janvier 2020 par l'intégration des équipes et de l'offre IMG positionnée dans les Agencements haut de gamme et qui vient parfaire l'offre MEDIA 6 au niveau mondial par une présence

locale sur tous les continents clés de nos secteurs d'activité. La période d'intégration a dû s'effectuer entièrement à distance du fait des restrictions sanitaires de voyage, et ce jusqu'à la fin de l'exercice. Aussi les premiers cadrages de cette filiale -privée auparavant- au travers de contrôles internes ou audits externes n'ont pu se dénouer qu'au travers de ce processus de clôture annuel ; l'exercice fiscal et statutaire d'IMG ayant été modifié d'une clôture au 31 décembre ramenée au 30 septembre, afin d'adopter la césure annuelle du groupe.

Malgré des frontières avec les USA fermées aux personnes, et une activité réduite de -57% en base annuelle proforma versus N-1, la filiale a pu clôturer ses 8 mois d'activité au sein de MEDIA 6, largement impactés par la crise sanitaire mondiale, presque à l'équilibre au niveau du résultat opérationnel. Ceci grâce au système efficace mis en place par les Autorités canadiennes de subvention salariale pendant la pandémie, dit CEWS.

L'acquisition de GI PROJECTS Lda au Portugal le 7 janvier 2020, renommée MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL Lda, étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon complémentaire. Du fait de la crise sanitaire, cette entité est toujours en démarrage.

- Les investissements -hors effet IFRS16- ont été principalement consacrés à l'acquisition d'équipements industriels pour un montant total de 348 K€, à l'aménagement des locaux professionnels et à la réfection des bâtiments industriels pour un montant de 586 K€, et à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques et logiciels. Ils ont représenté au total 1 017 K€ en flux d'acquisition comptable.
- S'agissant de la gestion de la crise sanitaire, à chaque épisode, dès les annonces gouvernementales locales, le groupe a mis en place sans délai les mesures imposées ou recommandées. Pour exemple, en France, dès le mois de mars, des masques (grand public à l'époque) ont pu être distribués à tous les employés ainsi que du gel hydroalcoolique, pour ceux qui assuraient la permanence, tous les sites étant principalement fermés et ont réouvert à partir de mi-mai. Entretemps, les mesures barrières étaient installées, le télétravail ou le chômage partiel géré, les référents Covid organisés.

Note 1.1 : Périmètre et méthode de consolidation

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupe, sont totalement éliminés.

PERIMETRE D'INTEGRATION DU GROUPE MEDIA 6 - (1/2)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
MEDIA 6 SA	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	311 833 693	Mère
<u>Sociétés de services</u>			
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	712 015 650	100.00%
MEDIA 6 AGENCEMENT (fonds donné en location gérance)	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	311 508 543	100.00%
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES (fonds donné en location gérance)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	394 882 161	100.00%
<u>Sociétés de production et de commercialisation</u>			
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	413 902 214	100.00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	484 325 618	100.00%
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND(ex-Shop Fittings)	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	484 253 695	100.00%
ATELIERS NORMAND (fonds donné en location gérance)	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	379 933 492	100.00%
MEDIACOLOR SPAIN	Aven. del progreso, n°30, Nave 2 - Poligono Ind. Els Garrofers - 08340 - Vilassar de Mar (Espagne)		99.92%
MEDIA 6 ASIA Ltd	Unit B, 19/F, Hillier Commercial Building 89-91 Wing Lok Street, Sheung Wan. Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	unit 1802 18/F, Billion Trade Centre, 31 Hung to Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd (ex-DDF International)	unit 1802 18/F, Billion Trade Centre, 31 Hung to Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong		100.00%
DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT LTD	Da Ni Village Dongguan, Shatian Town, Guangdong Province		100.00%
MEDIA 6 CANADA Inc.	1155, boulevard René Levesque Ouest Bureau 2810, Montréal, Québec H3B2L2 Canada		100.00%
MEDIA 6 IMG Inc. (détenue à 100% par MEDIA 6 CANADA Inc.)	Antonina Trimboli - 3900-1, Place Ville Marie Montréal, Québec H3B 4M7 Canada		100.00%
MEDIA 6 ROMANIA	Gheorghe Grigore Cantacuzino 348 100301 - Ploiesti (Roumanie)		100.00%
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	133 rue de Fontão 4590-052 Carvalhosa, Paços de Ferreira		100.00%

PERIMETRE D'INTEGRATION DU GROUPE MEDIA 6 - (2/2)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
<u>Sociétés à vocation immobilière</u>			
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	775 546 351	100,00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	378 519 433	100,00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	33, avenue du Bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	501 591 721	100,00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	727 380 230	100,00%
<u>Sociétés sans activité ou en sommeil</u>			
MEDIASIXTE (SCI)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	342 002 276	100,00%
QUAI DE SEINE (SCI)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	393 847 140	100,00%

PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2020 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion en diminution des capitaux propres part du Groupe de 232 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

Note 2.1 : Goodwill (Valeurs en K€)

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date. Cf note 2.3.1 pour la méthodologie des tests de valorisation s'y afférant.

Sociétés	Montant net au 30/09/19	Montant net au 30/09/20
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	800	800
MEDIA 6 360	1 530	1 530
MEDIA 6 - IMG		12 381
POLE AGENCEMENT	1 500	
POLE ASIE	1 500	
TOTAL	5 330	14 711

Compte tenu des résultats négatifs enregistrés et des prévisions d'activité insuffisantes établies pour les années à venir, il a été procédé sur l'exercice à la dépréciation du goodwill relatif au pôle Agencement pour 1.500 k€ et au pôle Asie pour 1.500 K€ également. Aucune autre dépréciation n'a été constatée lors du réexamen de l'ensemble des autres valeurs d'UGT à tester. A noter que pour la récente acquisition IMG, le goodwill correspondant aurait pu être impacté à la hausse par un complément de prix d'acquisition prévu au contrat en fonction des EBITDA calendaires 2020, 2021 et 2022, mais compte tenu de la tendance forte connue 2020, du budget arrêté pour 2021, le résultat actuellement le plus probable de la formule du complément de prix est de 0.

Note 2.2 : Immobilisations incorporelles (Valeurs en K€)

Immobilisations incorporelles	30/09/19	+	-	30/09/20
Valeur brute	2 788	98	(140)	2 746
Amortissements et dépréciations	(2 564)	(177)	139	(2 602)
TOTAL	224	(79)	(1)	144

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

Note 2.3 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont rappelées ci-après :

Postes de l'Actif	Durée
Constructions <ul style="list-style-type: none"> • Gros œuvre, structure • Toiture et couverture • Agencements 	de 15 à 60 ans
Machines	de 5 à 40 ans
Autres	de 2 à 10 ans
	de 5 à 10 ans
	de 3 à 5 ans

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2018-2019 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/18	Acquisit.	Cessions	Reclassement	30/09/19
Valeurs brutes					
Terrains	1 423				1 423
Constructions	18 902	55	(243)		18 714
Immeubles de placement					
Matériel et outillage	21 101	715	(768)		21 048
Autres immobilisations corporelles	7 117	491	(181)		7 427
Immobilisations corporelles en cours	345	161	(246)		260
Avances et acomptes	8	51	(8)		51
Total valeurs brutes	48 896	1 473	(1 446)		48 923
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(118)	(14)			(132)
Constructions	(10 372)	(562)	314		(10 620)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(19 166)	(762)	1 000		(18 928)
Autres immobilisations corporelles	(5 188)	(450)	69		(5 569)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total amortissements et dépréciations	(34 844)	(1 788)	1 383		(35 249)
Valeurs nettes					
Terrains	1 305	(14)			1 291
Constructions	8 530	(507)	71		8 094
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	1 935	(47)	232		2 120
Autres immobilisations corporelles	1 929	41	(112)		1 858
Immobilisations corporelles en cours	345	161	(246)		260
Avances et acomptes	8	51	(8)		51
Total valeurs nettes	14 052	(315)	(63)		13 674

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2019-2020 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/19	Acquisit.	Cessions	Reclas & autres	30/09/20
Valeurs brutes					
Terrains	1 423				1 423
Constructions	18 714	1 064	(353)	3 851	23 276
Immeubles de placement					
Matériel et outillage	21 048	348	(521)	4 963	25 838
Autres immobilisations corporelles	7 427	586	(209)	1 409	9 213
Immobilisations corporelles en cours	260	83	(27)	(167)	149
Avances et acomptes	51			16	67
Total valeurs brutes	48 923	2 081	(1 110)	10 072	59 966
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(132)	(13)			(145)
Constructions	(10 620)	(568)	22	(459)	(11 625)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(18 928)	(724)	378	(3 491)	(22 765)
Autres immobilisations corporelles	(5 569)	(496)	194	(1 015)	(6 886)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total amortissements et dépréciations	(35 249)	(1 801)	594	(4 965)	(41 421)
Valeurs nettes					
Terrains	1 291	(13)			1 278
Constructions	8 094	496	(331)	3 392	11 651
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	2 120	(376)	(143)	1 472	3 073
Autres immobilisations corporelles	1 858	90	(15)	394	2 327
Immobilisations corporelles en cours	260	83	(27)	(167)	149
Avances et acomptes	51			16	67
Total valeurs nettes	13 674	280	(516)	5 107	18 545

Crédit-bail et IFR16 (Valeurs en K€)

Les biens en crédit-bail ou location longue durée font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers ont été ventilés entre les postes de dotations aux amortissements et de frais financiers.

Au 30 septembre 2020, l'application de la norme IFRS16 a fait l'objet d'un retraitement à l'actif de 4 906 K€ et un amortissement de 559 K€.

Entrée de périmètre

MEDIA 6 IMG est présentée en entrée de périmètre dans la colonne Reclas. et autres.

Note 2.3.1 : Tests de valorisation des actifs immobilisés

Des tests de valorisation sont pratiqués par Unités Génératrices de Trésorerie (entités juridiques en France et à l'étranger) pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs (valeur des free cash flows actualisés sur 5 ans au taux de 7,1% pour l'ensemble de ses filiales occidentales et de 8,6% pour la Chine.

La tendance relative aux hypothèses d'activité est cohérente avec les dernières estimations budgétaires, qui tiennent compte des réalisations enregistrées sur les exercices précédents. Les taux de marge opérationnels pris en compte sont cohérents avec les taux de marge constatés.

La valeur finale égale à la rente du dernier free cash-flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance. La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance ne remet pas en cause ces valeurs.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe.

Par ailleurs, lorsque les actifs immobilisés sont portés par une société immobilière du Groupe, le test de valorisation est réalisé en regroupant dans l'UGT la société opérationnelle et la société immobilière qui porte les actifs.

Note 2.4 : Autres actifs financiers

L'augmentation de ce poste est due à la caution MEDIA 6 versée de 250 k€ à la BPI lors de la mise en place de l'emprunt.

Note 2.5 : Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

Stocks et en-cours de production	30/09/19	30/09/20
Matières premières	1 971	2 614
En-cours de production	1 044	806
Produits finis	2 084	3 374
Marchandises	430	152
Total stocks bruts	5 529	6 946
Matières premières	(322)	(429)
En-cours de production		
Produits finis	(50)	(196)
Marchandises	(40)	(36)
Total dépréciations	(412)	(661)
Total stocks nets	5 117	6 285

Media 6 IMG porte 3 066 K€ de stocks nets au 30/09/2020.

Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs (Valeurs en K€)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige ou une perte de crédit est attendue selon la norme IFRS 9.

Créances clients et autres créances	30/09/19	30/09/20
Créances clients (<i>brutes</i>)	16 964	13 122
Dépréciations	(225)	(279)
Créances clients (<i>nettes</i>)	16 739	12 843
Créances sur personnel et organismes sociaux	63	267
Créances fiscales	2 275	1 799
Autres créances (<i>brutes</i>)	978	806
Dépréciations		
Autres créances (<i>nettes</i>)	978	806
Total créances clients et autres débiteurs (<i>nettes</i>)	20 055	15 715

Media 6 IMG porte 1 896 K€ au 30/09/2020.

Les pertes de crédit clients sont faibles du fait de nos secteurs de clientèle et des enquêtes financières systématiquement établies à chaque affaire. Lorsque survient néanmoins un indice de perte de crédit, le taux de provisionnement est établi au cas par cas.

Les échéances des créances clients au 30 septembre 2020 s'analysent comme suit :

Échéances créances clients	30/09/19	30/09/20
Non échu	14 997	10 536
Echu de 1 à 90 jours	1 401	1 709
Echu de 91 à 180 jours	245	209
Echu de 181 à 360 jours	88	356
Echu > 360 jours	8	33
Total créances clients (<i>brutes</i>)	16 739	12 843

Media 6 IMG compte pour 221 K€ des échus > 90 jours au 30/09/2020, réduits de 70% à ce jour.

Note 2.7 : Autres actifs non courants et courants (Valeurs en K€)

Autres actifs non courants	30/09/19	30/09/20
Créance d'impôt	322	293
Autres actifs à long terme		
Total autres actifs non courants	322	293

La créance d'impôt se compose de :

- Un crédit d'impôt de filiales étrangères pour 293 K€ récupérable à partir de 2021.

Créances d'impôt et autres actifs courants	30/09/19	30/09/20
Créance d'impôt	465	1 404
Prêts et cautionnement à moins d'un an	4	2
Charges constatées d'avance	533	699
Total autres actifs courants	1 002	2 105

La créance d'impôt représente principalement les acomptes d'impôts sur les sociétés.

Les charges constatées d'avance sont :

- Des charges diverses de fonctionnement se rapportant à la période suivante
- Des en-cours de production comptabilisés à l'avancement d'un montant de 348 K€

Note 2.8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie (Valeurs en K€)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	30/09/19	30/09/20
Titres de placement et intérêts courus	331	334
Trésorerie	22 083	26 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 414	26 707

Les titres de placement représentent essentiellement des parts sociales dans une de nos banques.

La trésorerie excédentaire est placée en comptes à terme ou en comptes courants bancaires rémunérés.

Note 2.9 : Capitaux propres

Au 30 septembre 2020, le capital social de 9 760 K€ est composé de 3 050 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €, de même catégorie et entièrement libérées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2020, la société MEDIA 6 détenait 177 077 actions en propre au 30 septembre 2020 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 396 K€.

Note 2.10 : Passifs financiers

Trois emprunts bancaires conclus en 2019 figurent en passifs financiers pour un total de 16 000 K€ pour l'acquisition d'IMG.

Trois autres emprunts bancaires conclus en 2020 au titre du PGE pour 6 000 K€ en raison de la crise sanitaire.

Les concours bancaires court-terme d'exploitation de 18 K€ doivent être rapprochés des disponibilités inscrites à l'actif pour 26 373 K€ afin d'apprécier la trésorerie nette court terme positive de 26 355 K€ du Groupe à la clôture de l'exercice.

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières).

Variation des passifs financiers (Valeurs en K€)

Passif non courants	30/09/19	+	-	Reclass.	30/09/20
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 172	12 981			16 153
Emprunts (IFRS 16)		973	(790)	3 851	4 034
Autres emprunts et dettes assimilées		220			220
Total Passifs non courants	3 172	14 174	(790)	3 851	20 407

Passifs courants	30/09/19	+	-	Reclass.	30/09/20
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 192	9 020	(1 080)		9 132
Emprunts (crédit-bail)					
Concours bancaires	6	12			18
Autres emprunts et dettes assimilées	39	6			45
Intérêts courus sur emprunts	6		67		73
Total Passifs courants	1 243	9 038	(1 013)		9 268

Echéancier des passifs financiers (Valeur en K€)

Nature des passifs financiers	30/09/20	Échéance		
		- 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts bancaires à taux variables				
Emprunts bancaires à taux fixes	25 285	9 132	11 704	4 449
Emprunts (IFRS 16)	4 034	1 365	2 309	360
Autres emprunts et dettes assimilées	265	6	259	
Banques créditrices	18	18		
Intérêts courus sur emprunts	73	73		
TOTAL	29 675	10 594	14 272	4 809

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières).

Les passifs financiers par année se décomposent comme suit :

	du 01/10/20 au 30/09/21	du 01/10/21 au 30/09/22	du 01/10/22 au 30/09/23	du 01/10/23 au 30/09/24	du 01/10/24 au 30/09/25	du 01/10/25 au 30/09/26	du 01/10/26 au 30/09/27	Total
Emprunts banc. à taux variable - nominal								
Emprunts banc. à taux variable - intérêts								
Emprunts banc. à taux fixe - nominal	9 132	3 473	3 501	2 425	2 305	2 321	2 128	25 285
Emprunts banc. à taux fixe - intérêts	73							73
Emprunt IFRS16 - nominal	1 365	595	566	573	575	329	31	4 034
Crédit-bail immobilier - intérêts								
Autres emprunts et dettes assimilés	6		259					265
Banques créditrices	18							18
TOTAL	10 594	4 068	4 326	2 998	2 880	2 650	2 159	29 675

RISQUES

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 SA sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe. Au 30 septembre 2020, tous les emprunts contractés résiduels sont à taux fixe.

Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIA 6 ROMANIA, MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd, Media 6 IMG - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

En tout état de cause, si les circonstances l'exigent, des couvertures spécifiques sont constituées sur la base des parités contractuelles tant à l'achat (fournisseurs) qu'à la vente (clients) dès lors qu'un risque potentiel est identifié.

Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 15% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 2.11 : Engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 67 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	41,11%
Actualisation	0.47% au 30/09/19 et 0,59% au 30/09/20 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie (table de mortalité INSEE 2014) et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Ce calcul tient compte de la nouvelle loi sur les départs à la retraite.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : -175 K€
- Coût financier : -10 K€
- Impact des entrées de l'exercice : -58 K€
- Impact des sorties de l'exercice : +335 K€

Soit un produit de 92 k€.

Les écarts actuariels retraités en réserves pour 87 k€ se décomposent comme suit :

- Impact des variations actuarielles : -87 K€

Soit au total, une variation de +5 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales étrangères, ces dernières n'ayant aucune obligation légale ou constructive en la matière.

Variation des engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

Engagements envers le personnel	30/09/19	+	-	30/09/20
Provisions indemnités de départ à la retraite	2 021		(5)	2 016
Total engagements envers le personnel	2 021		(5)	2 016

Autres provisions	30/09/19	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/20
			Utilisat.	Reprise	
Provisions pour litiges	40	20	(19)		41
Provisions pour charges					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour risques sociaux	595	330	(92)	(202)	631
Sous-total Non courant	635	350	(111)	(202)	672
Provisions pour charges (<1an)	7	148			155
Provisions pour litiges (< 1 an)					
Provisions pour risques sociaux (< 1 an)	27				27
Provisions pour restructuration (< 1 an)					
Sous-total Courant	34	148			182
Total autres provisions	669	498	(111)	(202)	854

Pour les risques sociaux ou charges, les provisions constituées correspondent à notre meilleure estimation étayée.

Autres passifs non courants

Autres passifs non courants	30/09/19	+	-	30/09/20
Provision pour dette d'impôts				
Autres passifs non courants	2		(1)	1
Total passifs non courants	2		(1)	1

Note 2.12 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs (Valeurs en K€)

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs	30/09/19	30/09/20
Fournisseurs	12 536	7 489
Dettes sur acquisitions d'actifs	115	34
Dettes sociales	3 849	3 338
Dettes fiscales	2 246	2 522
Dividendes à payer		
Autres dettes	4 477	4 494
Total dettes fournisseurs et autres créditeurs	23 223	17 877

dont Media 6 IMG : 1 831 K€.

Note 2.13 : Autres passifs courants (Valeurs en K€)

Autres passifs courants	30/09/19	30/09/20
Produits constatés d'avance	1 938	3 363
Total autres passifs courants	1 938	3 363

L'impact des en-cours de production comptabilisés à l'avancement est de 1 676K€.

Note 2.14 : Informations sectorielles

Éléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2019 (Valeurs en K€)

ELEMENTS D'ACTIF	Production	Services		Total au 30/09/19
		Non Immobilier	Immobilier	
Actifs non courants				
Goodwill	3 800	1 530		5 330
Immobilisations incorporelles	157	67		224
Immobilisations corporelles	3 843	513	9 318	13 674
Immeuble de placement				
Impôts différés	426	370	15	811
Autres actifs non courants	301	20		321
Actifs non courants destinés à être cédés				
Actifs courants				
Stocks et en-cours	4 545	572		5 117
Clients et autres débiteurs	16 423	3 609	23	20 055
Créances d'impôt et autres actifs courants	478	509	15	1 002

ELEMENTS DE PASSIF	Production	Services		Total au 30/09/19
		Non Immobilier	Immobilier	
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants		3 173		3 173
Engagements envers le personnel	1 312	709		2 021
Autres provisions	311	324		635
Impôts différés	8	136	1 383	1 527
Autres passifs non courants		2		2
Passifs courants				
Passifs financiers courants (moins d'un an)	3	1 200	39	1 242
Provisions (part à moins d'un an)	34			34
Fournisseurs et autres créditeurs	17 499	5 194	530	23 223
Dettes d'impôt	99			99
Autres passifs courants	1 385	283	270	1 938

Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2020 (Valeurs en K€)

ELEMENTS D'ACTIF	Production	Services		Total au 30/09/20
		Non Immobilier	Immobilier	
Actifs non courants				
Goodwill	13 181	1 530		14 711
Immobilisations incorporelles	104	40		144
Immobilisations corporelles	8 959	745	8 841	18 545
Immeuble de placement				
Impôts différés	655	341	14	1 010
Autres actifs non courants	293			293
Actifs non courants destinés à être cédés				
Actifs courants				
Stocks et en-cours	5 754	531		6 285
Clients et autres débiteurs	13 447	2 258	10	15 715
Créances d'impôt et autres actifs courants	887	1 203	15	2 105

ELEMENTS DE PASSIF	Production	Services		Total au 30/09/20
		Non Immobilier	Immobilier	
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	4 254	16 153		20 407
Engagements envers le personnel	1 225	791		2 016
Autres provisions	324	348		672
Impôts différés	12	301	1 201	1 514
Autres passifs non courants		1		1
Passifs courants				
Passifs financiers courants (moins d'un an)	21	9 208	39	9 268
Provisions (part à moins d'un an)	182			182
Fournisseurs et autres créditeurs	13 177	4 240	460	17 877
Dettes d'impôt	31	534		565
Autres passifs courants	2 754	349	260	3 363

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2019 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets	24		24
Autres immobilisations incorporelles	21	11	32
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations incorporelles	45	11	56
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions		55	55
Matériel et outillage	715		715
Autres immobilisations corporelles	349	142	491
Immobilisations corporelles en cours	89	73	162
Avances et acomptes	51		51
Sous-Total immobilisations corporelles	1 204	270	1 474
Total Investissements	1 249	281	1 530

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2020 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets			
Autres immobilisations incorporelles	59	38	97
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations incorporelles	59	38	97
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	1 055	8	1 063
Matériel et outillage	344	5	349
Autres immobilisations corporelles	171	415	586
Immobilisations corporelles en cours	83		83
Avances et acomptes			
Sous-Total immobilisations corporelles	1 653	428	2 081
Total Investissements	1 712	466	2 178

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2019 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	14	(80)	(66)
Immobilisations corporelles	(1 047)	(741)	(1 788)
Total Dotations nettes aux amortissements	(1 033)	(821)	(1 854)

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2020 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(110)	(67)	(177)
Immobilisations corporelles	(1 119)	(681)	(1 800)
Total Dotations nettes aux amortissements	(1 229)	(748)	(1 977)

PARTIE 3 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 3.0 : Chiffre d'affaires

Méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée :

- soit à la livraison des produits (base Ex-Works - départ usine ou entrepôt)
- soit à l'avancement pour les prestations de services (installation, agencement...)

Pour les contrats à long terme, le pourcentage d'avancement correspond aux montants des jalons acceptés par le client rapportés à la commande totale. Les produits enregistrés sur ce type de contrats au 30 septembre 2020 s'élèvent à 6 075 K€. Sur les contrats en cours au 30 septembre 2020, il a été perçu 1 113 K€ d'avances et les créances à recevoir s'élèvent à 1 231 K€.

Dans l'éventualité de pertes à terminaison, une provision est constituée. Au 30 septembre 2020, aucune provision n'a été constatée.

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités (Valeurs en K€)

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité	30/09/19	30/09/20
Secteur Production	63 816	54 233
Secteur Services	13 270	13 921
TOTAL	77 086	68 154

A périmètre comparable, hors acquisition de l'entité finalement nommée Media 6 IMG au Canada dont la prise de contrôle date du 25 janvier 2020, la comparaison pro-forma est la suivante :

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité ancien périmètre	30/09/19	30/09/20
Secteur Production	63 816	47 799
Secteur Services	13 270	13 921
TOTAL	77 086	61 720

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs géographiques (Valeurs en K€)

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	30/09/19	30/09/20
France	63 350	49 879
Europe (hors France)	1 851	2 504
Reste du monde	11 885	15 771
TOTAL	77 086	68 154

Le chiffre d'affaires « Reste du monde » correspond à l'activité des filiales en Chine et du Canada.
Aucun client ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires consolidé.

Hors Media 6 IMG :

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques ancien périmètre	30/09/19	30/09/20
France	63 350	49 879
Europe (hors France)	1 851	2 504
Reste du monde	11 885	9 337
TOTAL	77 086	61 720

Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité**Résultat Opérationnel (Valeurs en K€)**

Résultats Opérationnels	30/09/19	30/09/20
Secteur Production	1 457	(4 972)
Secteur Services	2 311	1 982
TOTAL	3 768	(2 990)

dont (3 000) K€ de dépréciation de goodwill sur le secteur Production.

Résultat Nets (Valeurs en K€)

Résultats Nets	30/09/19	30/09/20
Secteur Production	1 083	(5 316)
Secteur Services	1 509	1 663
TOTAL	2 592	(3 653)

Note 3.2 : Charges de personnel (Valeurs en K€)

Charges de personnel	30/09/19	30/09/20
Salaires	(15 444)	(16 794)
Charges sociales	(5 262)	(5 039)
Frais d'intérim	(2 937)	(1 992)
Participation		
Dotations nettes engagements de retraite	(104)	137
TOTAL	(23 747)	(23 688)

Note 3.3 : Dotations aux amortissements et provisions (Valeurs en K€)

Dotations aux amortissements	30/09/19	30/09/20
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(207)	(177)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(1 795)	(2 259)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(2 002)	(2 436)

Dotations nettes aux provisions	30/09/19	30/09/20
Dotations aux provisions pour litiges salariaux	(81)	(337)
Dotations aux provisions pour autres litiges	(16)	(168)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	(143)	(143)
Dotations aux provisions	(240)	(648)
Reprises / utilisations sur provisions pour litiges salariaux		
Reprises / utilisations sur provisions pour autres litiges		
Reprises / utilisations sur dépréciations des actifs circulants		
Reprises / utilisations sur provisions		
Dotations nettes aux provisions	(240)	(648)

Les reprises de provisions utilisées ont été positionnées en déduction des charges comptabilisées de même nature.

Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation (Valeurs en K€)

Autres produits et charges d'exploitation	30/09/19	30/09/20
Autres charges d'exploitation	(341)	(222)
Autres produits d'exploitation (*)	217	1 411
Total autres produits et charges d'exploitation	(124)	1 189

(*) dont +1043 K€ entrée de périmètre Media 6 IMG (subventions)

Note 3.5 : Autres produits et charges opérationnels (Valeurs en K€)

Autres produits et charges opérationnels	30/09/19	30/09/20
Dotation nette aux provisions pour charges non récurrentes	(432)	(2 999)
Charges non récurrentes		
Produits non récurrents		
Crédit d'impôt sur exercices antérieurs		
Total Autres produits et charges opérationnels	(432)	(2 999)

La dotation nette de l'exercice correspond à la dépréciation du goodwill des pôles Agencement et Asie.

Note 3.6 : Coût de l'endettement financier net / Autres produits et charges financiers

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 SA. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 SA place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché.

Des écarts de change défavorables sont issus de positions bilancielle évoluant en devises étrangères.

Note 3.7 : Impôt sur les bénéfices (Valeurs en K€)

Impôt sur les bénéfices	30/09/19	30/09/20
Impôt sur les résultats	(1 158)	3
Charges / Produits intégration fiscale		
Impôts différés	(102)	(229)
Total impôt sur les bénéfices	(1 260)	(226)

L'impôt sur les résultats des sociétés françaises a été comptabilisé au 30/09/2020 au taux de 28% majoré de la contribution sociale de 3,3% sur une partie de l'impôt société, soit un taux effectif global de 31%. L'impôt sur les sociétés a été calculé à 28% sur une partie du résultat fiscal.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2020 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

Note 3.8 : Impôts différés (Valeurs en K€)

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture. Les impôts différés actifs s'élèvent à 1 009 K€ et les impôts différés passifs à 1 514 K€. La variation de l'impôt différé comptabilisée au compte de résultat annuel se traduit par une charge de 229 K€. L'activation des impôts différés actifs a été effectuée en tenant compte des perspectives de résultats des deux prochains exercices. Il est par ailleurs précisé que les déficits ne sont pas activés sur les filiales étrangères.

Impôts différés actifs (en K€)	30/09/19	Variations		30/09/20
		par réserves	par résultat	
Différences temporelles (social vs fiscal)	634	(25)	(37)	572
Elimination résultats internes	8			8
Amortissements dérogatoires	(169)	51	(53)	(171)
Activation de reports déficitaires	132		(27)	105
Rééval. constructions (immeubles placement)				
Fonds de commerce	42			42
Dépréciation des actions propres			(34)	(24)
Indemnités de fin de carrière	10		(1)	12
IFRIC 21	13		(60)	466
Ecart de conversion	141	385	(212)	1 010
Total impôts différés actifs	811	411	(212)	1 010

Impôts différés passifs (en K€)	30/09/19	Variations		30/09/20
		par réserves	par résultat	
Différences temporelles (social vs fiscal)	(74)	5	9	(60)
Elimination résultats internes	2			2
Amortissements dérogatoires	20	(2)	5	23
Rééval. constructions (immob. corporelles)	1 492		(198)	1 294
Crédit bail	(87)		12	(75)
IFRIC 21	(15)		1	(14)
Dépréciation des actions propres	216		154	370
Autres	(26)			(26)
Total impôts différés passifs	1 528	3	(17)	1 514

Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés (Valeurs en K€)

Taux de l'impôt sur les sociétés	30/09/19	30/09/20
Résultat net consolidé	2 593	(3 653)
Impôt sur les bénéfices	(1 260)	(225)
Résultat net consolidé imposable	3 853	(3 428)
Impôts sur les sociétés théorique	(1 327)	1 063
Taux d'imposition de droit commun	34,43%	31,00%
Différences permanentes	(46)	(985)
Déficits reportables non activés	(89)	(357)
Bénéfices non taxés car imputés sur déficits antérieurs non activés		
Ecart de taux d'imposition	202	54
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(1 260)	(225)
Taux effectif d'imposition	(32,70%)	6,56%

Note 3.9 : Résultat par action (Valeurs en €)

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe.

Résultat par action	30/09/19	30/09/20
Résultat net consolidé (part du Groupe, en K€)	2 593	(3 653)
Nombre moyen d'actions	3 050 000	3 050 000
Résultat net par action de base	0,85	(1,20)
Equivalents actions sur options de souscription		
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	3 050 000	3 050 000
Résultat net par action dilué	0,85	(1,20)

Note 3.10 : Effectifs

Au 30/09/2020, le Groupe MEDIA 6 emploie 505 personnes dont 127 chez Media 6 IMG dont :

- cadres / maîtrise 48%
- ouvriers / employés 52%

Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Secteurs d'activités	30/09/19	30/09/20
Secteur Production	474	443
Secteur Services	68	62
Total Effectifs	542	505

Hors Media 6 IMG, la baisse de l'effectif fut donc de 30%. Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus, traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30 septembre 2020. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné, spécialement en ce qui concerne le secteur production, un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée. Ci-après sont indiqués les effectifs moyens annuels mesurés en équivalent temps plein (ETP).

Effectifs	Moyenne 2019	Moyenne 2020
Personnel sous contrat CDI ou CDD	487.6	474.5
Intérim	82.2	44.7
Total Effectifs moyens (ETP)	569.8	519.2

Note 3.11 : Autres informations**Mandataires sociaux**

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 619 K€. Elle était de 817 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A l'atteinte de cet objectif cette partie variable représente environ 20% de la rémunération totale, et la partie fixe 80%.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au 30 septembre 2020, la charge consolidée relative aux honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à 413,3 K€. La charge correspondante de l'exercice précédent s'établissait à 200,8 K€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Grant Thornton				Efico			
	Montants		%		Montants		%	
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	37.0	32.7	14%	39%	37.0	35.7	49%	51%
Filiales intégrées globalement	32.5	41.3	12%	49%	38.0	34.6	51%	49%
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur	200.5	9.4	74%	0%	0.0	0.0	0%	0%
Filiales intégrées globalement	0.0	1.4	0%	11%	0.0	0.0	0%	0%
<i>dont juridique, fiscal, social</i>	0.0	0.0	0%	0%	0.0	0.0	0%	0%
Total	270.0	84.8	100%	100%	75.0	70.3	100%	100%

Les autres services concernent essentiellement le processus d'acquisition de Media 6 IMG au Canada.

Suivi du contrôle fiscal 2013-2015 - Media 6 SA

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont extrêmement contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

Nouveau contrôle fiscal 2015-2018 -Media 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

PARTIE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite de la crise sanitaire

Les premiers mois de l'exercice 2020-2021 se déroulent dans un contexte sanitaire à nouveau pesant. Les mesures de confinement et de restrictions perdurent et continuent d'affecter l'activité et les investissements des clients. Au 1^{er} trimestre, et probablement également sur le 2^{ème} trimestre, la tendance devrait rester similaire à celle constatée sur la fin de l'exercice précédent, en décroissance contenue.

Le 2nd semestre pourrait bénéficier d'une base de comparaison favorable mais la visibilité reste à ce jour très faible sur la date de reprise effective compte tenu de l'évolution incertaine de la pandémie.

Ayant abaissé son seuil de rentabilité, le Groupe entame le nouvel exercice relativement moins exposé aux aléas de la crise sanitaire, mais reste toutefois dépendant du confinement économique de nos clients. L'efficacité tôt ou tard des vaccins devrait permettre indirectement une réouverture complète de nos secteurs d'activité une fois un degré d'immunisation planétaire suffisant enfin observé. Le Groupe MEDIA 6 est prêt à renouer avec une activité plus soutenue dès que le contexte s'améliorera et reste vigilant sur la maîtrise de ses charges opérationnelles.

Dissolution sans liquidation de MEDIA 6 AGENCEMENT

Celle-ci qui ne portait plus qu'un contrat de location gérance envers MEDIA 6 ATELIERS NORMAND a été cédée par MEDIA 6 SA à MEDIA 6 ATELIERS NORMAND qui en a repris l'entièreté du patrimoine à son compte.

Réduction du capital social de MEDIA 6 SA

Pour les mêmes raisons que les itérations précédentes, MEDIA 6 SA prend acte du volume d'actions auto-détenues et décide d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 14/12/2020 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente. A la fin du processus, le capital social de la maison-mère devrait évoluer de 9 760 K€ à 9 220 K€.

PARTIE 5 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 6378€ au 30 septembre 2020 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 64 K€ le cas échéant.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (F34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 2 322 000 €.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire F34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 25 000 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (G34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 2 325 877 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire G34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 40 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 3 569 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 178 450 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 730 000 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 36 500 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 418 229 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 28 399.97 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction de navires (C34 lot 4 et H34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 5 575 936 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navires C34 lot 4 et H34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 557 593.60 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 728 379.31 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 72 837.93 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 4 593 807.38 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 459 380.74 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 4 079 831.42 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 407 983.14 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 593 505.86 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 59 350.58 €.

Engagements de crédit bail

Voir note 2.3 de l'Annexe sur les comptes consolidés.

Clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Des exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2020	Échéances		Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme			
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 20 trimestres	1 213 K€	15/04/23	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 246 K€	05/04/23	Néant
MEDIA 6 SA (LCL) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 213 K€	07/03/23	Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 6 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	5 793 K€	15/07/27	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 84 mois	4 821 K€	31/12/26	Néant
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	5 000 K€	05/07/27	Néant
MEDIA 6 SA (LCL) PGE Emprunt 2 200 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 12 mois	2 200 K€	17/07/21	Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) PGE Emprunt 3 000 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 12 mois	3 000 K€	05/08/21	Néant
MEDIA 6 SA (CE) PGE Emprunt 800 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 12 mois	800 K€	05/08/21	Néant
TOTAL	25 286 K€		

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

MEDIA 6 SA

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux actionnaires de la société MEDIA 6 SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIA 6 SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié :

Au 30 septembre 2020, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 14 712 milliers d'euros. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'utilité de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 2.3.1. « Tests de valorisation des actifs immobilisés » des notes annexes aux comptes consolidés, la valeur d'utilité se fonde sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par lesdits actifs.

Compte tenu de la sensibilité de ces actifs aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse :

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.

Nous avons évalué les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons examiné la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour corroborer les analyses du Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra financière ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du Commissaire aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société MEDIA 6 SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 et du 28 mars 2014 pour Efico.

Au 30 septembre 2020, Grant Thornton était dans la treizième année de sa mission sans interruption et Efico dans la septième année, dont respectivement treize et sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Argenteuil, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Efico

Solange Aïache
Associée

Johanne Aubry
Associée

- IV -

DEPENDANCE DU GROUPE MEDIA 6

FACE A CERTAINS

FACTEURS DE RISQUE

LES RISQUES OPERATIONNELS

Risque lié aux conditions de marché

La communication sur le point de vente est un secteur d'activité fortement concurrentiel et très atomisé. Le positionnement du Groupe MEDIA 6 sur ce marché est d'apporter en permanence un ensemble diversifié de produits et de prestations : intégration verticale (création, fabrication, agencement, installation), intégration horizontale (offre multi matériaux avec des usines spécialisées). L'outil de production est à la pointe dans son domaine d'activité.

Assurances

Le Groupe a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans des conditions conformes aux normes de la profession. Il a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture pour divers risques et activités importants qui concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent
- la responsabilité civile
- la responsabilité des dirigeants
- le transport

Le Groupe MEDIA 6 a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risque de taux d'intérêt

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme risqué.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 15% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est peu important pour le Groupe MEDIA 6 du fait d'un endettement (bancaire et assimilé) inférieur aux capitaux propres de 15.9%, et d'une trésorerie courante légèrement supérieure à cet endettement.

Risque de liquidité / Informations sur les clauses de défaut au sein des contrats d'emprunt

Le détail de ces clauses est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés annuels (Partie 5 - Engagements hors Bilan). Les conditions de leur application ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2020.

L'échéancier des passifs financiers figure dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de sensibilité des capitaux propres

Une partie des actifs (17.1% du total actif consolidé au 30 septembre 2020) est composée d'éléments incorporels (goodwills) dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation de ces goodwills suppose également que le Groupe MEDIA 6 formule des hypothèses réalistes sur des éléments qui sont par nature incertains. Au cas où un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer.

Risque de déficience du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs. Elle concerne les systèmes d'information utilisés par les filiales, le contrôle budgétaire, l'élaboration des comptes consolidés, la gestion centralisée de la trésorerie et des paiements, les opérations de nature juridique ou financière.

Le Groupe MEDIA 6 étend par ailleurs progressivement à l'ensemble de ses filiales un ensemble de procédures et normes communes dans des domaines variés : gestion des achats, suivi des engagements, procédures qualité...

Risque d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Les filiales françaises du Groupe sont dotées d'un système informatique de base intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Les informations peuvent être ainsi suivies en temps réel, les risques d'erreur liés à la saisie multiple sont réduits.

Pour pallier les risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vol de données, le Groupe MEDIA 6 s'est doté des outils appropriés tels qu'onduleurs, pare-feux, anti-virus. Par ailleurs des sauvegardes journalières sont effectuées et stockées sur des sites différents. Des audits externes réguliers testent l'intégrité du système.

- V -

**GROUPE MEDIA 6
DECLARATION CONSOLIDEE
DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE**

RESPONSABILITE SOCIALE

La politique sociale du Groupe Media 6 passe par une vigilance sur le niveau de rémunération (adéquation aux conditions de marché), l'harmonisation des salaires pour éviter la discrimination, le niveau d'expertise des salariés (formation à la demande) et les performances individuelles en regard de l'adéquation au poste et de l'attente des collaborateurs. Des évaluations sont effectuées sur une base annuelle directement entre les collaborateurs et leur manager.

Structure des effectifs (en ETP)

La répartition par pays en moyenne annuelle et celle au 30 septembre 2020 ont été les suivantes (l'entrée dans le périmètre du Canada compte depuis fin janvier 2020) :

Moyenne 2020	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	244	71	58	101	474
Temps partiel	33	1	9	2	45
TOTAUX	277	72	67	103	519

Au 30/09/20	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	262	74	41	128	505
Temps partiel	40	-	3	-	43
TOTAUX	302	74	44	128	548

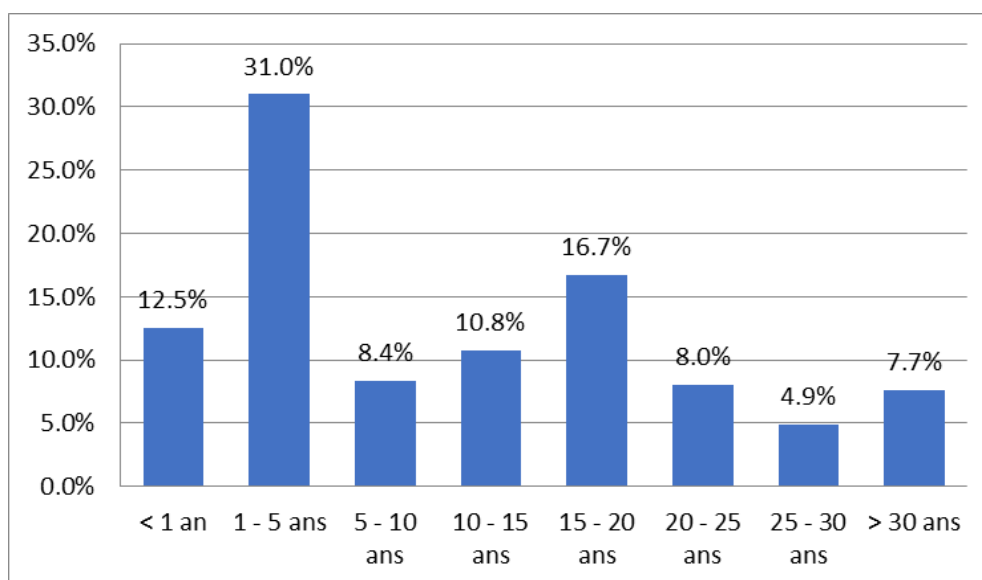
Les statistiques qui suivent concernent les seules filiales françaises.

La répartition comparée hommes / femmes était la suivante :

	au 30/09/2020
Hommes	62,4%
Femmes	37,6%
Total	100,0%

Les index d'égalité hommes / femmes sont par ailleurs élaborés au niveau des entités légales.

Au 30 septembre 2020, la pyramide des anciennetés était la suivante :



Cette répartition met en évidence l'ancienneté importante des collaborateurs en France (en moyenne 13,8 ans).

La répartition comparée par catégorie était la suivante :

	au 30/09/2020
Ouvriers-employés-agents	72,1%
Cadres	27,9%
Total	100,0%

La répartition comparée en fonction du salaire brut mensuel était la suivante :

	au 30/09/2020
< 2 000 €	44,6%
2001 à 3 000 €	28,2%
3001 à 4 000 €	17,1%
4001 à 5000 €	5,9%
> 5 000 €	4,2%
Total	100,0%

Une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales.

Les augmentations salariales sont effectuées en fonction d'une part de l'évolution de la carrière, d'autre part de l'appréciation des performances personnelles (pro meritis). Des primes annuelles sont versées au sein de chaque filiale en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires la concernant et d'objectifs personnels.

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié en France.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe MEDIA 6 a fait de sa responsabilité environnementale un engagement important de sa politique. L'ambition du Groupe est de consolider sa position en tant que partenaire de confiance de ses clients en contribuant pro activement à leurs propres démarches.

Les activités du Groupe ne comprennent pas de risque environnemental majeur direct. Toutefois certains de nos sites industriels en France sont considérés comme « installations classées pour la protection de l'environnement » et soumis à ce titre aux contrôles de la DRIRE. Les points pouvant avoir des impacts environnementaux et qui font l'objet d'actions spécifiques concernent notamment :

- la maîtrise des consommations d'énergie
- la maîtrise des nuisances sonores vis-à-vis du personnel
- la maîtrise des nuisances pour les riverains
- la gestion des déchets
- le recyclage et la valorisation des déchets par des sous-traitants spécialisés
- la gestion des rejets de composés organiques volatils (COV)
- le stockage de produits sensibles, avec bacs de rétention

Les sites industriels planifient et réalisent des contrôles périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires applicables. Selon les besoins, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2020, aucune provision n'a été constituée pour risques en matière d'environnement.

La liste des actions opérationnelles dans le domaine environnemental peut se présenter comme suit :

1) Certifications

Les sites des filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) et MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amplepuis - 69) sont certifiés ISO 14001 depuis 2012 et ont été recertifiés en 2020.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND a obtenu la certification 14001 en 2020.

Les sites des filiales MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne - 44) et MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) sont certifiés PEFC depuis 2013. La filiale MEDIA 6 PRODUCTION PLV a obtenu le label FSC en Septembre 2020. La filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND est en cours d'obtention du label.

Le site de MEDIA 6 en Chine est certifié ISO 9001 et audité par plusieurs clients selon des référentiels équivalents à la certification SA 8000, et a été certifié 14001 en 2020.

La même démarche a été initiée pour la nouvelle filiale MEDIA6 IMG au Canada.

2) Réduction de l'empreinte carbone

- Produits

Nous avons mis en place en 2019 une démarche d'éco-conception qui a été labellisée AFAQ Eco-conception au plus haut niveau par l'organisme Afnor.

Etabli sur l'ensemble du Groupe MEDIA 6, cette labellisation met en avant la volonté affirmée de la direction de donner un nouvel élan au cœur même de nos métiers, grâce à l'implication de tous nos collaborateurs. La démarche d'éco-conception chez MEDIA 6 repose en effet sur les compétences de nos collaborateurs au travers d'une approche pluridisciplinaire et transversale. La recherche de

performance fait partie intégrante de nos métiers, et elle se retrouve exacerbée à travers cette recherche de performance environnementale, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de nos produits.

Au sein de l'usine de MEDIA 6 PRODUCTION PLV, grâce aux investissements réalisés depuis 2017, afin de réutiliser les déchets et rebuts d'injection plastique, en 2020, nous utilisons 100% de matière recyclée pour l'injection, 1 an avant l'objectif que nous nous étions fixé.

- Emballages

100% du carton ondulé utilisé pour les emballages est certifié PEFC/FSC.

Le recyclage de nos déchets carton en circuit court (moins de 30 km) mis en place en 2019 en collaboration avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) s'est intensifié.

- Sites industriels

Nous avons réalisé le bilan GES (Gaz à Effet de Serre) de nos sites de production en France avec le support de l'ADEME depuis 2013. La réalisation des BGES nous permet de mettre en place des plans d'actions visant à réduire l'impact environnemental de l'ensemble de nos sites de production.

20 % de la consommation électrique du Groupe provient d'une énergie verte renouvelable.

Nous poursuivons notre programme pluriannuel lancé en 2013 de réduction d'énergie dans nos usines :

- MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amplepuis - 69) : rénovation de l'isolation des toitures sur 5 ans.
- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne -44) : rénovation totale des espaces de bureaux (isolation, fenêtres...).
- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA6 PRODUCTION PLV, MEDIA 6 SA : le programme de remplacement des éclairages au néon par des éclairages Led initié en 2015 sur le site de Sainte Pazanne ayant permis une réduction de la consommation d'électricité de 60%, chiffre largement supérieur aux prévisions initiales de 40%, a été étendu aux autres sites du Groupe au travers d'un plan triennal.

- Parcs véhicules

Nous avons engagé une politique volontariste pour l'utilisation de véhicules propres. En 5 ans, le taux moyen de rejet par véhicule a baissé de 15 % et se situe aujourd'hui à 100g.

Des bornes de recharge électrique ont été installées au siège social du Groupe. Des véhicules de société et de fonction du siège ont été remplacés par des véhicules électriques.

- Parcs machines

MEDIA 6 investit sur tous ses sites et intègre de nouveaux équipements moins énergivores, plus flexibles et plus ergonomiques.

- Biodiversité

Le déclin des populations d'abeilles représente une "menace sérieuse" pour la biodiversité du fait de leur rôle dans la pollinisation. Les abeilles sont grandement menacées par les effets combinés du changement climatique, de l'agriculture intensive, de l'usage de pesticides, de la perte en biodiversité par ailleurs et de la pollution.

MEDIA 6 lutte pour la sauvegarde des abeilles depuis 2018 par le parrainage de ruches.

3) Parties prenantes externes

Depuis 2013 nous sommes intégrés au CDP (Carbone Disclosure Program) du Groupe L'OREAL (noté 'A' dans chacune des 3 catégories de notation de ce programme) dans le cadre du « Sharing Beauty With All ».

Nous sommes également intégrés à la plateforme Ecovadis depuis 2017 avec plusieurs de nos clients. Nous mettons en œuvre chaque année un plan d'action afin de suivre notre performance RSE sur quatre rubriques : Environnement, Social et droit de l'Homme, Ethique et Achats responsables. Le classement ECOVADIS « Silver » du groupe MEDIA 6 nous situe dans le top 25 % des sociétés.

Nous adhérons au programme Global Compact France depuis 2018. Cet organisme offre à tous types d'entreprises et d'organisations à but non lucratif un lieu d'échange stimulant pour initier, développer et partager leurs démarches de responsabilité sociétale.

En 2020, nous avons adhéré à deux autres organismes :

Le Responsibility Beauty Initiative (RBI) : il s'agit d'une initiative de l'industrie cosmétique axée sur l'approvisionnement durable. Cette initiative permet de renforcer la durabilité dans les chaînes de valeur, tout en créant des avantages pour les fournisseurs.

Le Science Base Target (SBTI) est une autre initiative qui conduit une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions basés sur la science. MEDIA 6 contribue à agir pour le climat et s'inscrit dans l'ambition de 1,5°.

A fin 2019, 95% des partenaires ont adhéré à la charte RSE. Nous avons réalisé en 2020 une auto-évaluation selon la norme ISO 20400 (Achats Responsables) afin de mesurer la maturité de notre système sur nos achats responsables. Notre niveau de maturité est jugé satisfaisant. Nous analysons ces résultats pour définir un plan d'action.

RESPONSABILITE SOCIETALE

La direction du Groupe MEDIA 6 s'inscrit durablement dans une démarche RSE et déclare que son engagement est sincère et motivé.

La démarche RSE est mise en œuvre au sein des filiales et adopte une approche basée sur un socle des valeurs essentielles : promouvoir le sens de la responsabilité et l'épanouissement des salariés au travail.

La stratégie RSE du Groupe MEDIA 6 est ainsi au cœur du processus décisionnel et se décline comme suit : opérer de manière responsable et durable.

Nous gérons nos activités conformément aux attentes de diverses parties prenantes tant aux niveaux national et international.

Nous considérons également la responsabilité d'entreprise comme une composante stratégique qui nous aide à gérer les risques et à saisir les opportunités qui s'offrent à nous dans un monde en évolution.

Nous nous engageons à comprendre, surveiller et gérer notre impact social, environnemental et économique pour nous permettre de contribuer à l'objectif plus large de développement durable de la société.

Nous mobilisons tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociétaux, et nous invitons les différents responsables et salariés du Groupe à adhérer pleinement pour relever les nouveaux défis.

Cet engagement est profondément enraciné dans nos valeurs fondamentales et nous visons à démontrer ces responsabilités à travers nos actions et dans le cadre de nos politiques d'entreprise.

Au sein du Groupe MEDIA 6, nous définissons la responsabilité sociétale de l'entreprise comme suit :

1. Progresser dans notre démarche écologique en améliorant les performances environnementales de nos usines et en réduisant l'impact carbone de nos produits d'une manière organisée et continue.
2. Encourager l'acquisition de compétences à tous les niveaux par la formation, l'encadrement et la communication. Il est nécessaire d'améliorer les pratiques au travail et de promouvoir notre savoir-faire dans tous nos métiers.
3. Améliorer la qualité de vie au travail et encourager la parité, défendre la diversité et assurer la protection de chacun des salariés sans aucune discrimination.
4. Inciter les collaborateurs à observer des comportements éthiques dans les affaires et à lutter contre la corruption avec fermeté et transparence.
5. Communiquer avec les différentes parties intéressées par la démarche RSE du Groupe MEDIA 6 et coordonner les efforts pour la mise en œuvre d'actions communes.
6. S'impliquer dans la vie communautaire dans les localités où sont implantées toutes nos filiales par la participation aux activités associatives et culturelles.

La Direction Générale veille à ce que toutes les questions de responsabilité sociétale des entreprises soient prises en compte et soutenues dans nos activités opérationnelles et administratives et soient conformes aux meilleurs intérêts des parties prenantes du Groupe MEDIA 6.

MEDIA 6 SA

Comptes sociaux au 30 septembre 2020

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2019/2020

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2021 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

a) Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 7 041 K€, en augmentation de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -6 685 K€.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 356 K€ contre 259 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de -7 949 K€ contre +2 268 K€ l'année précédente et comprend notamment :

- aucun dividendes perçus (4 168 K€ pour le précédent exercice)
- -529K€ de dépréciation d'actions propres
- -328 K€ de pertes de change
- -21 K€ de charges financières nets
- -7 071 K€ de dépréciations de titres et comptes courants

Le résultat fiscal du Groupe intégré est déficitaire pour un montant de -724 K€.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fera l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Au sein de la maison-mère, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31/07/2020, le Directeur Administratif et Financier du groupe a été remplacé.

Gestion de la crise sanitaire : à chaque épisode, dès les annonces gouvernementales locales, le groupe a mis en place sans délai les mesures imposées ou recommandées. Pour exemple en France dès le mois de mars, des masques (grand public à l'époque) ont pu être distribués à tous les employés dans les filiales ainsi que du gel hydroalcoolique, pour ceux qui assuraient la permanence, tous les sites étant principalement fermés et ont réouvert à partir de mi-mai. Entretemps, les mesures barrières étaient installées, le télétravail ou le chômage partiel géré, les référents Covid organisés.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Suite de la crise sanitaire :

Les premiers mois de l'exercice 2020-2021 se déroulent dans un contexte sanitaire à nouveau pesant. Les mesures de confinement et de restrictions perdurent et continuent d'affecter l'activité et les investissements des clients. Au 1^{er} trimestre, et probablement également sur le 2^{ème} trimestre, la tendance devrait rester similaire à celle constatée sur la fin de l'exercice précédent, en décroissance contenue, au niveau de l'activité de nos filiales.

Le 2nd semestre pourrait bénéficier d'une base de comparaison favorable pour elles mais la visibilité reste à ce jour très faible sur la date de reprise effective compte tenu de l'évolution incertaine de la pandémie. Nos filiales sont prêtes à renouer avec une activité plus soutenue dès que le contexte s'améliorera et restent vigilantes, comme nous, sur la maîtrise des charges opérationnelles.

Réduction du capital social :

Pour les mêmes raisons que lors des itérations précédentes, MEDIA 6 SA prend acte du volume d'actions auto-détenues et décide d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 14/12/2020 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente. A la fin du processus, le capital social de la maison-mère devrait évoluer de 9 760 K€ à 9 220 K€.

d) Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net déficitaire de -7 088 157 € qu'il est proposé d'affecter :

- Imputation en totalité au poste « Report à nouveau » soit -7 088 157 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2017	0,24 €
30/09/2018	0,24 €
30/09/2019	0.26 €

e) Activité en matière de recherche et développement

Néant.

f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 61 318 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 17 169 €

g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

h) Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

En euros

Fournisseurs	Total au 30/09/19	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	417 417	24 976	392 441	20 893	371 548	0
Fournisseurs Groupe	170 167	0	170 167	170 167		0
Total Fournisseurs	587 584	24 976	562 608	191 060	371 548	0

Fournisseurs	Total au 30/09/20	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	296 106	58 522	283 479	283 479		0
Fournisseurs Groupe	182 172	0	182 172	180 462	1 710	0
Total Fournisseurs	478 278	58 522	465 651	463 941	1 710	0

Échéances créances clients en euros	30/09/19	30/09/20
Non échu	926 816	948 780
Echu de 1 à 90 jours	161 411	250 122
Echu de 91 à 180 jours		
Echu de 180 à 360 jours	122 942	91 522
Echu > 360 jours	217 534	115 364
Total créances clients (brutes)	1 428 703	1 405 788

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances.

COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2020

2.1 BILAN au 30 septembre 2020 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2019	Sept. 2020
Immobilisations incorporelles	1	134	6
Immobilisations corporelles	1	354	662
Immobilisations financières	1	31 612	35 759
ACTIF IMMOBILISE		32 100	36 427
Clients et comptes rattachés	2	1 429	1 406
Autres créances et comptes de régularisation	2	3 790	16 407
Valeurs mobilières de placement	4	46	37
Disponibilités		18 280	19 640
ACTIF CIRCULANT		23 545	37 490
TOTAL ACTIF		55 645	73 917

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2019	Sept. 2020
Capital	5	9 760	9 760
Réserves et report à nouveau		28 021	29 486
Résultat de l'exercice		2 214	(7 088)
Subventions d'investissements		2	1
Provisions réglementées		1	11
CAPITAUX PROPRES		39 998	32 170
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	348	310
Emprunts et dettes financières	7	4 372	25 359
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		587	478
Autres dettes et comptes de régularisation	3	10 340	15 600
DETTES		15 299	41 437
TOTAL PASSIF		55 645	73 917

2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2020 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2019	Sept. 2020
Chiffre d'affaires		6 674	7 041
Achats et charges externes		(2 774)	(3 618)
Impôts, taxes et versements assimilés		(194)	(193)
Charges de personnel		(3 193)	(3 275)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(200)	(125)
Autres charges et produits d'exploitation		(54)	526
Total des charges et autres produits d'exploitation		(6 415)	(6 685)
RESULTAT D'EXPLOITATION		259	356
Résultat financier	8	2 268	(7 949)
RESULTAT COURANT		2 527	(7 593)
Résultat exceptionnel	9	19	(29)
Impôt sur les résultats	10	(332)	534
RESULTAT NET		2 214	(7 088)

3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1^{er} octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité d'exploitation
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ◆ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes comptables utilisées

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1^{ère} catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2^{ème} catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

b) Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

-amortissement comptable : 3 ans linéaire

-amortissement fiscal : 3 ans linéaire

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L=linéaire ; D=dégressif ; E= exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Comptable	Amortissements Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 10 ans	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5ans	L 5 ans

d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

e) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

f) Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour litiges prud'homaux : 126 450 €
- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 183 413 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est 0.59% au 30 septembre 2020 (Source taux iBoxx Corporates AA)

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

Tableau de variation

	Solde au 30/09/19	Acquis. / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/20
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	1 017		(86)	931
Immobilisations corporelles	1 577	464	(36)	2 005
Autres participations	49 920	8 316	(52)	58 184
Prêts et autres immob. financières	2 147	450		2 597
Immobilisations financières	52 067	8 766	(52)	60 781
TOTAL VALEURS BRUTES	54 661	9 230	(174)	63 717
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles	(883)	(42)		(925)
Immobilisations corporelles	(1 223)	(147)	27	(1 343)
Autres participations	(19 833)	(4 047)		(23 880)
Prêts et autres immob. financières	(622)	(520)		(1 142)
Immobilisations financières	(20 455)	(4 567)		(25 022)
TOTAL AMORT. ET PROVISIONS	(22 561)	(4 756)	27	(27 290)
VALEURS NETTES	32 100	4 474	(147)	36 427

Au 30/09/2020 les titres de participation comprennent 171 877 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 2 345 K€ dont 21 089 actions acquises nettes au cours de l'exercice pour un montant total de 193 K€, au cours moyen d'achat de 9,60 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 27 mars 2020. Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2020 s'est élevé à 7,00 €. La valeur économique des 171 877 actions auto détenues est de 1 203 K€. La valeur au prix du marché étant inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée de 1 142 K€

Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2020, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe.

Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/19	Valeurs nettes 30/09/20
Comptes courants Groupe et associés bruts	9 863	25 230
Dépréciations	(6 691)	(9 715)
Comptes courants Groupe et associés nets	3 172	15 515
Créances diverses	507	809
Charges constatées d'avance	112	83
TOTAUX	3 791	16 407

Les créances diverses comprennent des créances d'impôt remboursables à moins d'un an pour un montant de 592k€.

Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/19	Valeurs au 30/09/20
Comptes courants Groupe et associés	8 376	13 589
Etat : dettes fiscales	195	240
Autres dettes	1 769	1 770
TOTAUX	10 340	15 599

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

Les titres de placement comprennent, au 30/09/2020, 5 200 actions MEDIA 6 pour un montant de 51 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2020 s'est élevé à 7,00 €. La valeur économique des 5 200 actions auto détenues est de 36 K€. La valeur au prix du marché étant inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée de 14 k€

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achats et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

VMP et autres placements	30/09/19	30/09/20
Actions propres	45	36
Sicav et FCP monétaires		
Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)	45	36

Note 5 : Capital social

Le capital social de 9 760 K€ est constitué de 3.050.000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)

<u>Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2019</u>	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	39 998
Distribution sur résultats antérieurs	(748)
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	39 250
<u>Variation en cours d'exercice</u>	
Réduction de capital suite annulation actions propres	
Réduction du report à nouveau et des réserves suite annulation actions propres	
Résultat de l'exercice	(7 088)
Subventions d'investissements	(1)
Amortissements dérogatoires	9
<u>Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2020</u>	
Capitaux propres avant répartition	32 170

Le Conseil d'Administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)

Désignations	30/09/19	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/20
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	198	183		(198)	183
Provisions pour litiges	150	126		(150)	126
Total provisions risques et charges	348	309		(348)	309

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	41.11%
Actualisation	0.47% au 30/09/19 et 0.59% au 30/09/20 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Des exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2020	Échéances		Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme			
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 20 trimestres	1 213 K€	15/04/23	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 246 K€	05/04/23	Néant
MEDIA 6 SA (LCL) Emprunt 2 000 K€ Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 213 K€	07/03/23	Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 6 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	5 793 K€	15/07/27	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 84 mois	4 821 K€	31/12/26	Néant
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 5 000 K€ Souscrit en décembre 2019 Durée : 90 mois	5 000 K€	05/07/27	Néant
MEDIA 6 SA (LCL) PGE Emprunt 2 200 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 12 mois	2 200 K€	17/07/21	Néant
MEDIA 6 SA (HSBC) PGE Emprunt 3 000 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 12 mois	3 000 K€	05/08/21	Néant
MEDIA 6 SA (CE) PGE Emprunt 800 K€ Souscrit en juillet 2020 Durée : 12 mois	800 K€	05/08/21	Néant
TOTAL	25 672 K€		

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/19	Valeurs au 30/09/20
Dividendes perçus	4 168	
Intérêts et charges nets	14	(22)
Boni de confusion		
Différence de change	250	(328)
Provisions pour dépréciation des titres (*)	(1 278)	(4 575)
Provisions pour dépréciation des comptes courants (*)	(885)	(3 024)
TOTAUX	2 269	(7 949)

(*) en liaison avec les résultats, les budgets des filiales concernées

Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/19	Valeurs au 30/09/20
Provisions règlementées	49	(10)
Résultat de cession participations et immob. corp.		
Divers	(30)	(19)
TOTAUX	19	(29)

Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/19	Valeurs au 30/09/20
Impôt sur résultat courant	39	(129)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	6	(8)
Impôt litige fiscal		
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	287	(397)
TOTAUX	332	(534)

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé une perte d'un montant de -724 K€.

Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2020, MEDIA 6 SA emploie 37 personnes dont :

- cadres / maîtrise : 90%
- employés : 10%

Note 12 : Evènements postérieurs à la clôture

Suite de la crise sanitaire :

Les premiers mois de l'exercice 2020-2021 se déroulent dans un contexte sanitaire à nouveau pesant. Les mesures de confinement et de restrictions perdurent et continuent d'affecter l'activité et les investissements des clients. Au 1^{er} trimestre, et probablement également sur le 2^{ème} trimestre, la tendance devrait rester similaire à celle constatée sur la fin de l'exercice précédent, en décroissance contenue, au niveau de l'activité de nos filiales.

Le 2nd semestre pourrait bénéficier d'une base de comparaison favorable pour elles mais la visibilité reste à ce jour très faible sur la date de reprise effective compte tenu de l'évolution incertaine de la pandémie. Nos filiales sont prêtes à renouer avec une activité plus soutenue dès que le contexte s'améliorera et restent vigilantes, comme nous, sur la maîtrise des charges opérationnelles.

Réduction du capital social :

Pour les mêmes raisons que lors des itérations précédentes, MEDIA 6 SA prend acte du volume d'actions auto-détenues et décide d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 14/12/2020 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente. A la fin du processus, le capital social de la maison-mère devrait évoluer de 9 760 K€ à 9 220 K€.

Note 13 : Engagements hors bilan

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 6378 € au 30 septembre 2020 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 64 K€ le cas échéant.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (F34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 2 322 000 €.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire F34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 25 000 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (G34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 2 325 877 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire G34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 40 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles

relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 3 569 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 178 450 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 730 000 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 36 500 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 418 229 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 28 399.97 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction de navires (C34 lot 4 et H34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 5 575 936 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navires C34 lot 4 et H34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 557 593.60 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 728 379.31 €.

En mai 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 72 837.93 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 4 593 807.38 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire C34 lot 10).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 459 380.74 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 4 079 831.42 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 407 983.14 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 593 505.86 €.

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2020 à la somme maximum de 59 350.58 €.

Note 14 : Autres informations

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 619 K€. Elle était de 817 K€ pour le précédent exercice.

Suivi du contrôle fiscal 2013-2015 :

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont extrêmement contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

Contrôle fiscal 2015-2018 :

La société a fait l'objet d'un nouveau contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

Actif immobilisé	Participations	34 100
	Actions propres	1 203
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	1 400
	Autres créances et cptes de régularisation	15 515
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	182
	Autres dettes	14 366
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	7 041
	Autres produits	592
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(460)
	Autres charges	(107)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	85
	Revenus des titres de participations	néant
Charges financières	Intérêts des comptes courants versés	néant
	Abandon de créances	néant

Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2020, la société a enregistré à ce titre un produit d'impôt de 534 K€.

Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2020

MEDIA 6 SA
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIA 6 PRODUCTION PLV
MEDIA 6 AGENCEMENT
MEDIA 6 360
MEDIASIXTE (SCI)
MEDIASIXTE BOIS
MEDIASIXTE METAL
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE

MEDIA 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
Filiales détenues à plus de 50%											
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	951 560	(3 086 739)	100.00%	100.00%	5 427 211	0		24 936 567	14 783 247	(2 171 144)	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 597 401	100.00%	100.00%	3 637 000	3 637 000			11 390 006	291 193	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	2 089 178	100.00%	100.00%	18 473 676	6 002 834			11 275 422	(115 107)	
ATELIERS NORMAND	680 000	2 126 732	100.00%	100.00%	1 800 000	1 800 000			208 868	(3 130)	
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	50 000	(124 160)	100.00%	100.00%	59 900		106 944	1 750	121 384	(146 730)	
MEDIA 6 ASIA LTD	922	723 060	100.00%	100.00%	922	922			674 173	(6 755)	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	111	(902 951)	100.00%	100.00%	350 000	0	5 174 759		6 022 770	(85 729)	
MEDIA 6 MASTERPIECE LTD (ex-DDF Intl)	11	(1 590 666)	100.00%	100.00%	350 000	0	1 542 421		977 236	(93 813)	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	(168 863)	99.92%	99.92%	1 822 451	168 451			2 488 924	(288 010)	
MEDIA 6 ROMANIA	750	1 288 646	100.00%	100.00%	1 057	1 057	183 015		1 241 006	220 035	
MEDIA 6 CANADA INC (ex-COULEUR 6)	7 653 061	(7 481 088)	100.00%	100.00%	8 204 079	8 203 938	12 361 941	6 378	0	(173 815)	
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	387 884	100.00%	100.00%	414 018	414 018			161 122	112 872	
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	1 264 530	1 969 675	100.00%	100.00%	5 818 489	5 818 489			13 744 433	93 554	
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	606 180	100.00%	100.00%	542 861	542 861			89 988	80 973	
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 407 911	100.00%	100.00%	165 037	165 037			435 403	184 635	
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	2 762	100.00%	100.00%	15 245	15 245			0	(8 978)	
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 157 503	100.00%	100.00%	(*)	(*)			434 981	195 849	
MEDIASIXTE METAL	38 000	797 084	100.00%	100.00%	(*)	(*)			632 004	367 858	
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	(6 234)	1.00%	100.00%	15	15			0	(7 734)	
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	1 503 698	100.00%	100.00%	10 000	10 000	577 572		741 293	316 626	

(*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

MEDIA 6 SA

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux actionnaires de la société MEDIA 6 SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDIA 6 SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié :

Au 30 septembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 34,3 millions d'euros, soit 46% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition correspondant au prix payé et aux éventuels compléments de prix variables. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes ainsi que des perspectives de résultats futurs.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont dépréciées et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est constatée.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et, le cas échéant, de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues pour la détermination par la direction des perspectives de résultats futurs, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse :

Notre appréciation de ces évaluations s'est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les capitaux propres retenus avec les comptes des participations ;
- Rapprocher, le cas échéant, le montant des plus-values latentes issues d'évaluations d'experts externes à la société ;
- Corroborer notamment avec la direction financière le caractère raisonnable des hypothèses d'évaluation des perspectives de résultats futurs sur lesquelles, le cas échéant, repose l'estimation de la valeur d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêtés le 15 janvier 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales contrôlées par votre société prévues par l'article L. 233-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société MEDIA SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 pour Grant Thornton et du 28 mars 2014 pour Efico.

Au 30 septembre 2020, Grant Thornton était dans la treizième année de sa mission sans interruption et Efico dans la septième année, dont respectivement treize et sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Argenteuil, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Efico

Membre français de Grant Thornton International

Solange Aïache
Associée

Johanne Aubry
Associée

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

MEDIA 6 SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des

conventions et engagements suivants, conclus au cours de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Cautions données par Media 6

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 11 mai 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 30-Fine Dining), dont le montant s'élèverait à 728 379,31 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 11 mai 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 30-Fine Dining), qui a été signé le 5 juin 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 72 837,93 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à un avenant sur la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 10-SPA), dont le montant s'élèverait à 4 593 807,38 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 10-SPA), qui entrera en vigueur le 8 octobre 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 459 380,74 € et l'engagement correspondant

sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à un avenant sur la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 16-SPA), dont le montant s'élèverait à 4 079 831,42 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 16-SPA), signé le 10 septembre 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 407 983,14 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à un avenant sur la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 27-RAW ON 5), dont le montant s'élèverait à 593 505,86 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 27-RAW ON 5), signé le 30 juillet 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 59 350,58 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

- **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de répartition des frais communs

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

Votre société a mis en place une convention de prestations de services, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012, avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 ROMANIA
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MERCHANDISING SERVICES (ex-MEDIA 6 INSTALLATION)	MEDIA 6 ASIA
	MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)
	MEDIACOLOR SPAIN
	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd

Au titre de cette convention, votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe, les services communs et services généraux. Les frais directement affectables sont facturés par MEDIA 6 aux filiales concernées au prorata de l'utilisation effective s'il y a lieu.

Les frais non directement affectables sont repartis entre les sociétés concernées en tenant compte du poids relatif de chacune dans le groupe. Le poids de chaque société est déterminé comme le rapport entre son chiffre d'affaires et celui de l'ensemble du groupe. Les frais refacturés sont majorés d'un mark up de 10 %.

Au titre de la convention de répartition des frais commun, le montant des refacturations annuelles effectuées par votre société auprès de ses filiales concernées s'élève au 30 septembre 2020 à 7 041,2 K€.

Cette convention concerne la refacturation de prestations de services destinées à optimiser les frais et coûts de certaines filiales du Groupe.

2.2 Convention de gestion centralisée de trésorerie

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012 :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)
MEDIA 6 AGENCEMENT
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES (ex-
MEDIA 6 INSTALLATION)
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND
MEDIA 6 IMG
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
SCI MEDIASIXTE
MEDIACOLOR SPAIN
MEDIA 6 ASIA

MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd (ex-DDF
INTERNATIONAL Ltd)
SCI QUAI DE SEINE
MEDIA 6 ROMANIA
SCI LA HOTTE IMMOBILIERE
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIASIXTE METAL
MEDIASIXTE BOIS
ATELIERS NORMAND

La convention prévoit les dispositions suivantes :

- La filiale peut être amenée à prêter des sommes à MEDIA 6 ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,
- Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée.

En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le conseil d'administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 est de 0,30 %, ce qui a généré un produit net d'intérêt de 85 K€ pour votre société.

Cette convention est destinée à optimiser l'utilisation de la trésorerie du Groupe.

2.3 Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

La société MEDIA 6 a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95% par MEDIA 6 ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

Conclue lors du conseil d'administration du 28 mars 2012, la convention prévoit les principales dispositions suivantes :

- Les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,
- La société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime de

l'intégration,

- La société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2020 sont les suivantes :

MEDIA 6 SA	LA HOTTE IMMOBILIERE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIA 6 AGENCEMENT
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIASIXTE
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIASIXTE BOIS
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	MEDIASIXTE METAL
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	

La société MEDIA 6 SA a enregistré au titre de l'exercice 2020 un produit d'impôt de 534 K€.

Cette convention a été conclue afin de simplifier la gestion fiscale du Groupe.

2.4 Cautions données par Media 6

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

Dans le cadre de son développement commercial en Amérique du Nord, la société MEDIA 6 s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 6 K€ au 30 septembre 2020 pouvant être portés après accord préalable de votre société jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 64 K€ le cas échéant.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2017 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire F34, dont le montant s'élèverait à 2 322 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2017 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire F34, signée le 4 février 2016 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 25 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 1^{er} juin 2018 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire G34, dont le montant s'élèverait à 2 325 877 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 1^{er} juin 2018 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire G34, signée le 10 octobre 2017 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 40 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 novembre 2018 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), dont le montant s'élèverait à 3 569 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 novembre 2018 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), signée le 10 octobre 2017 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 178 450 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 15 avril 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 27), dont le montant s'élèverait à 730 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le

Conseil d'Administration en sa séance du 15 avril 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 27), signée le 3 avril 2019 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 36 500 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mai 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (avenant lot 16), dont le montant s'élèverait à 418 229 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mai 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (avenant lot 16), signée les 21 mars et le 8 avril 2019 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 28 399,97 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 4) et H34 (lot14), dont le montant s'élèverait à 5 575 936 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 4) et H34 (lot14), signée le 28 novembre 2018 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 557 593,60 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

2.5 Convention de prestations de services avec la société VASCO

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et Monsieur Laurent Vasseur

Nature et objet :

Une convention de prestations de services sous forme d'animation de la société Media 6 SA a été conclue avec la société VASCO, dont Messieurs Bernard Vasseur et Laurent Vasseur sont associés et co-gérants. Cette prestation est assurée par Monsieur Bernard Vasseur et les co-gérants de la société VASCO.

Le Conseil d'Administration de la société Media 6 SA du 6 octobre 2017 a approuvé cette convention. Le Conseil d'administration du 27 mars 2020 a approuvé la refonte de cette convention applicable au 01/04/2020, qui est réalisée maintenant sans être rémunérée, et comprend des prestations d'assistance technique à la définition de la stratégie et du plan de marche de l'entreprise sous forme d'animation.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'est élevée à 209 K€ (arrêt de la facturation au 31 mars 2020 suite à l'arrêt de tout rémunération de la prestation à compter du 1/04/2020).

Cette convention est jugée pertinente au regard de la qualité des prestations fournies et a été signée dans l'intérêt de la société Media 6 SA.

Argenteuil et Neuilly-Sur-Seine, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

EFICO

Solange Aiache
Associée

Johanne Aubry
Associée